

Les Enjeux

Quotidien national de l'économie

Eco

Jeudi 11 Mai 2023- Prix 20 DA <http://www.lesenjeuxeco.dz> ■ N°122 ■

SERRES INTELLIGENTES EN AGRICULTURE

Projet de partenariat Algérie-Pays-Bas

L'Ecole nationale supérieure agronomique (ENSA) a lancé un projet de coopération avec l'université agronomique de Wageningen (Pays-Bas) pour la conception de serres intelligentes destinées aux cultures maraîchères dans les zones périurbaines du Nord du pays, a annoncé un responsable à l'ENSA.

P 3



Chronique Eco

L'inflation : un fléau économique et social dangereux et contagieux

P 16

GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

L'Audit légal garant de la fiabilité de l'information financière

Par Dr ABBAR Mohammed

La comptabilité est l'une des branches de l'économie appliquée qui a comme responsabilité de traduire et de présenter les différentes activités et résultats des entreprises en informations financières.

P 8-9

GESTION DES DÉCHETS

Une nouvelle feuille de route en préparation

Le ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables a lancé la révision de la loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets en vue d'y introduire le principe de l'économie circulaire, a annoncé mardi à Alger la ministre du secteur, Fazia Dahleb.

P2

MARCHÉ DES ASSURANCES

Nécessité d'accélérer les réformes

Le secteur des Assurances ne décolle pas et reste loin des potentialités existantes. D'ailleurs, ce secteur pourtant stratégique ne participe que de 0,7% au PIB ! Un taux infime comparativement à nos voisins tunisiens, dont le taux de contribution au PIB varie entre 2 à 3% et dans les pays développés à 7%, déplore Hassen Khelifati, Pdg de la compagnie «Alliance Assurances».

P 5

Géant[®]
ELECTRONICS



ENERGIE ET MINES

Le ministre Arkab en visite de travail en Ouganda

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a entamé hier mercredi, sur instruction du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, une visite de travail de trois jours en Ouganda, à la tête d'une importante délégation, indique un communiqué du ministère.

"Le ministre de l'Energie et des Mines M. Mohamed Arkab, effectuera, sur instruction de Monsieur le Président de la République, à partir d'aujourd'hui, mercredi 10 mai 2023, une visite de travail de trois jours en Ouganda, à la tête d'une importante délégation du secteur, comprenant les P-dg des Groupes Sonatrach et Sonelgaz, ainsi que des responsables du ministère de l'Energie et des Mines", souligne la même source. Cette visite, explique le ministère, s'inscrit dans le cadre de "la mise en œuvre des décisions prises par les présidents Algérien, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, et le Président de la République de l'Ouganda, Monsieur Yoweri Museveni, lors de la visite d'Etat de ce dernier en Algérie, le 11 mars 2023". Elle s'inscrit, également, dans le cadre du "renforcement de la coopération entre l'Algérie et l'Ouganda dans les domaines de l'énergie et des mines, ainsi que dans divers domaines d'intérêt commun", a-t-on ajouté. M. Arkab aura, au cours de cette visite, des séances de travail avec son homologue ougandais et des rencontres avec d'autres responsables ougandais, conclut le communiqué.

INDUSTRIE

Aoun reçoit le président de l'ANEXAL

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun a reçu, mardi à Alger, le président de l'Association nationale des exportateurs algériens (ANEXAL), Tarek Boulmerka avec lequel il a examiné les voies et moyens d'augmenter les exportations, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de cette audience, "les deux parties ont mis en exergue un ensemble d'obstacles auxquels sont confrontés les différents opérateurs économiques en matière d'exportation, liés notamment à la domiciliation bancaire, à la récupération de la devise et à l'ouverture des bureaux de liaison", affirme le communiqué. Dans ce cadre, le représentant de l'ANEXAL a appelé à "revoir les mesures approuvées pour le soutien aux exportateurs et leur participation aux manifestations et aux salons internationaux, à encourager les particuliers à se lancer dans l'exportation et à lever l'interdiction sur certains produits et permettre leur exportation, à condition de créer de la valeur ajoutée". A ce propos, le ministre a affirmé que "son secteur œuvre, dans le cadre de l'action gouvernementale, en coordination avec les départements ministériels concernés, à transmettre ces préoccupations et à proposer les solutions et voies pratiques en vue de permettre aux différentes entreprises algériennes d'exporter", conclut la même source.

RE

GESTION DES DÉCHETS

Une nouvelle feuille de route en préparation

Le ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables a lancé la révision de la loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets en vue d'y introduire le principe de l'économie circulaire, a annoncé mardi à Alger la ministre du secteur, Fazia Dahleb.

Par Slimane T/agence

La ministre s'exprimait à l'ouverture d'une journée de sensibilisation à l'Ecole nationale supérieure des travaux publics (ENSTP) sur le recyclage des déchets et l'économie circulaire dans le Bâtiment, en compagnie du ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, Kamel Baddari, et le secrétaire général du ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base, M. Ali Boulerbah. Mme Dahleb a fait savoir lors de cet événement que son département ministériel «a lancé la révision de la loi 01-19 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets pour y introduire le principe de l'économie circulaire». «Cette loi qui vise à adapter les infrastructures et le mode de gestion des établissements aux nouvelles exigences économiques, sociales et environnementales, est actuellement à l'examen en coordination avec les différents ministères et les

parties concernées, et sera présentée au gouvernement pour approbation», a-t-elle ajouté. La ministre a rappelé, dans ce cadre, la stratégie nationale mise en place par le secteur qui a pour objectif de parvenir à l'horizon 2035 à la valorisation des déchets au lieu de leur enfouissement, à travers l'exploitation de 30% des déchets ménagers, 30% des déchets spéciaux, et 50% de déchets inertes. Cette stratégie, poursuit Mme Dahleb, vise également à «intégrer les nouvelles technologies notamment la numérisation et le développement des mécanismes de recyclage des déchets, à travers l'ouverture de portails électroniques permettant de numériser le processus de collecte des déchets recyclables et le mettre à la disposition des entreprises spécialisées». Insistant sur la sensibilisation du citoyen à l'importance de la culture du recyclage et l'exploitation de ses produits, la ministre de l'Environnement a rappelé que «le recyclage de tous les types de déchet figure parmi les priorités du plan du gouvernement, étant une source de richesse en sus

de contribuer à la création d'emplois et à la relance de l'économie nationale». Elle a évoqué en outre la question de la saturation des Centres d'enfouissement technique (CET), causée notamment par le volume colossal des déchets et la rareté des assiettes foncières qui empêche l'extension ou la réalisation de nouveaux centres, d'où, a-t-elle fait observer, la nécessité d'adopter et de généraliser l'économie circulaire. Mme Dahleb a rappelé, à ce sujet, l'étude réalisée par l'Agence nationale des déchets (AND) sur le volume des déchets ménagers et dérivés à travers le territoire national sur la période 2019/2021. Cette étude a fait ressortir une moyenne de 0.68kg/personne/jour en 2021 pour une quantité de 11,1 millions de tonnes de déchets produits la même année. Pour ramasser toutes ces quantités, «les services du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire ont mobilisé d'importants moyens consistant en 185.742 bennes et 5.704 camions au niveau national».

PRODUIT ALGÉRIEN

Deux Salons permanents seront ouverts en Mauritanie et au Sénégal

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni a annoncé, à Alger, l'ouverture de deux salons permanents des produits algériens en Mauritanie et au Sénégal avant la fin du 1er semestre 2023, en attendant le lancement d'autres au Niger, au Nigéria, en Afrique du Sud et en France. Lors d'une rencontre avec des exportateurs algériens des produits de construction au Palais des expositions en marge de la 25ème édition du Salon international du bâtiment, des matériaux de construction et des travaux publics (Batimatec 2023), le ministre a fait savoir que "des négociations avancées sont en cours avec les autorités de la Mauritanie et du Sénégal pour ouvrir deux salons dédiés aux produits algériens avant la fin du 1er semestre" de cette année. Concernant le palais des expositions algérien au Niger, le ministre a précisé que son lancement "demande du temps" car, a-t-il dit, "il faut réaliser l'infrastructure contrairement aux salons en Mauritanie et au Sénégal dont les infrastructures sont disponibles". Il a indiqué que ces expositions permanentes qui seront supervisées par l'Agence nationale de promotion du Commerce extérieur

"ALGEX" seront un espace de promotion des produits nationaux "tout au long de l'année". Des salons similaires seront ouverts au Nigéria, en Afrique du Sud, et en France dans le cadre du programme de promotion des produits algériens dans le monde, a-t-il ajouté. Ce programme comprend la participation de l'Algérie aux principaux salons internationaux qui sont bénéfiques pour les produits algériens définis selon une étude menée par ALGEX. Le ministre a relevé la possibilité d'organiser un salon ambulancier des produits de construction sillonnant les pays africains, appelant les exportateurs à présenter leurs propositions sur les expositions qu'ils jugent à même de leur offrir de réelles opportunités pour l'ouverture d'espaces de coopération. M. Zitouni a mis en exergue les grandes capacités dont dispose l'Algérie en matière d'exportation dans différents domaines, soulignant que "l'objectif du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour atteindre 13 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures en 2023, n'est pas fortuit".

Synthèse R E.

FAKE NEWS NUISANT À L'IMAGE D'AIR ALGÉRIE

La compagnie recourra à la justice

La compagnie publique de transport aérien, Air Algérie, a décidé de recourir à la justice pour défendre son image et sa réputation face à des fake news et des vidéos qui n'ont aucun fondement et dont les auteurs sont malintentionnés, a indiqué, mardi à Alger, le porte-parole du pavillon national, Amine Andaloussi. S'exprimant lors d'un point de presse organisé en marge d'une session d'information sous le thème "Air Algérie entre fake news, le

vrai du faux", M. Andaloussi a déclaré que "face aux nombreuses vidéos qui circulent sur les réseaux sociaux et dont le but est de nuire à l'image de la compagnie, Air Algérie a décidé de recourir à la justice". Il a affirmé qu'au cours de l'année passée, "pas moins de 10 vidéos ont été postées sur les réseaux sociaux, montrant des vols d'Air Algérie vides, sans pour autant que leurs auteurs ne dévoilent leurs visages ou ne donnent de détails sur la date ou la destination

des vols", ce qui dénote, selon lui, des "mauvaises intentions" des auteurs de ces vidéos. Il a, toutefois, assuré que les clients d'Air Algérie sont en droit de soulever des problèmes, ce qui permettra à la compagnie de se développer, mais cela doit se faire dans un cadre organisé, rappelant à ce titre le lancement de la plateforme "e-doléances" garantissant un "traitement rapide et aussi une traçabilité des réclamations.

Quotidien économique

Les Enjeux
Eco

Edité par la
SARL
Les enjeux Eco
Tel: 06 98165554

Gérant
Belmihoub
Abdelaziz

Directeur de
publication
Radji Zahir

Siège social
30, Rue Mehdi Ibn Toumert Bologhine
Ibn Ziri Alger
Siège de la rédaction
03, Rue Ali Boumendjel
Square Port Said, Casbah
email: lesenjeuxeco@gmail.com
ccb : BDL 005
00170000003889 09

Impression
Centre : SIA

Distribution
Centre:
les enjeux Eco

PUBLICITÉ

Pour toute publicité, s'adresser à l'Agence Nationale de Communication d'Édition et de Publicité «ANEP» ALGER:
PUBLICITÉ 1, avenue Pasteur
email: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
Tél. : (021) 71.16.64 - 73.71.28
Fax : (021) 73.95.59
(021) 73.99.19

SERRES INTELLIGENTES EN AGRICULTURE

Projet de partenariat Algérie-Pays-Bas

L'École nationale supérieure agronomique (ENSA) a lancé un projet de coopération avec l'université agronomique de Wageningen (Pays-Bas) pour la conception de serres intelligentes destinées aux cultures maraîchères dans les zones périurbaines du Nord du pays, a annoncé un responsable à l'ENSA.

Par Réda Hadi

Les zones agricoles périurbaines représentaient un apport conséquent dans les besoins des villes, mais force est de constater que depuis quelques années, ce type d'agriculture a périclité d'une manière considérable, à cause de l'invasion du béton, d'une dérégulation de marché, et de la spéculation effrénée du foncier agricole.

Aussi, l'aboutissement de ce projet de serres intelligentes, permettrait à plus d'un titre de faire renaître ce type d'agriculture, d'une manière scientifique, avec des résultats de productivité avérés.

Au sujet de ce projet, ses initiateurs avancent qu'au stade expérimental, la production locale de ces serres intelligentes, avec l'appui technique de l'université néerlandaise et la contribution de l'ambassade des Pays-Bas en Algérie, devrait permettre au pays d'augmenter la productivité agricole des zones urbaines sur des superficies réduites, tout en diminuant les coûts de production.

« Nous avons fait des simulations pour la filière tomate et nous avons eu des résultats très inté-

ressants », a fait valoir un professeur chargé du projet.

Selon lui, le niveau de production de ces serres intelligentes a atteint 40 kilos au mètre carré: « C'est pratiquement le double comparativement aux serres classiques dont le rendement moyenne se situe autour de 20 kilos au mètre carré ».

D'après la même source, après la phase d'étude, un prototype de ce type de serres sera réalisé au niveau de l'ENSA en vue de le présenter aux investisseurs potentiels.

L'expert, Radja Ahmed, ingénieur agronome et consultant à la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), ce projet ne serait intéressant que si en amont ou en parallèle, il y a la formation des agriculteurs pour maîtriser cette technologie et les convaincre de sa rentabilité.

Pour cet expert, au vu des changements climatiques et des besoins y afférents, notre pays n'a d'autres choix que d'adopter une agriculture « intelligente » pour sécuriser notre approvisionnement alimentaire.

Et ceci est d'autant plus vrai que les zones urbaines enregistrent une forte concentration démographique et les terres agricoles se font de plus en plus rares. Ce

projet a donc la particularité d'introduire des nouvelles technologies qui permettraient d'assurer l'approvisionnement alimentaire des villes en produits agricoles et à moindre coûts ».

Il faut rappeler surtout que l'essentiel de la production agricole provient actuellement du Sud du pays, alors que la forte demande vient des villes du Nord, alors de faite, la chaîne logistique pour approvisionner les zones urbaines entraîne actuellement des coûts supplémentaires, sans compter l'impact environnemental du transport.

La conseillère agricole au niveau de l'ambassade du Royaume des Pays-Bas, a évoqué la coopération bilatérale entre son pays et l'Algérie qui date depuis plusieurs décennies notamment dans les filières lait et produits maraîchers.

Le consultant de la FAO, nous a rappelé que ce type de serres permet de surveiller les paramètres climatiques de la serre et confère une certaine autonomie au système sans l'intervention de l'être humain.

La surveillance et la gestion du microclimat interne, est d'une importance capitale, d'où la nécessité d'une formation de qualité des utilisateurs.

Les serres intelligentes selon tous

les agronomes, créent un environnement propice qui permet les cultures dites hors-saison, de protéger les plantes et favoriser la croissance des cultures de fruit comme la tomate leader à l'exportation et très exigeant en température; de fleurs comme la luzerne à forte demande en eau, en créant des conditions climatiques plus favorables que le climat local on peut augmenter le taux de croissance et le rendement des cultures et permettre à l'utilisateur de gérer les paramètres de croissance de la plante à distance ou à proximité pour simplifier le quotidien de l'agriculteur.

La conseillère agricole au niveau de l'ambassade du Royaume des Pays-Bas, a souligné l'intérêt de développer la coopération entre les opérateurs privés algériens et néerlandais, notamment dans le domaine des nouveaux systèmes d'irrigation, la lutte biologique contre les fléaux agricoles et les fertilisants bio.

« Les opportunités de coopération sont immenses et nous sommes prêts à partager notre savoir-faire et nos technologies avec des partenaires algériens, pour promouvoir l'agriculture durable », a-t-elle conclu.

ELLES AURONT LIEU DU 13 AU 15 MAI

Rencontres bilatérales entre entreprises algériennes et argentines

Le ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique a annoncé qu'une délégation multisectorielle argentine composée de 46 hommes d'affaires et de 3 gouverneurs effectuera une visite de travail en Algérie du 13 au 16 mai en cours. En marge de cette visite, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) organisera le 15 mai des rencontres bilatérales entre les entreprises algériennes et leurs homologues argentines au siège de la CACI.

L'objectif est, d'une part, de sensibiliser les hommes d'affaires argentins sur les opportunités de partenariats industriels et commerciaux avec les entreprises algériennes, et, d'autre part, d'identifier les solutions de collaborations à l'exportation des produits fabriqués en Algérie, précise le communiqué du ministère. Dans cet ordre d'idées, le ministère de l'Industrie et de la Production Pharmaceutique a invité tous les opérateurs pharmaceutiques à participer à cet événement en prenant attache avec la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie.

R. E.

RÉALISATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE

Le secteur de la formation professionnelle y participe

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine Merabi a affirmé, depuis Boumerdes, que la réalisation de la sécurité alimentaire nationale passait par la garantie d'opportunités de travail aux jeunes, notamment dans les domaines agricoles et vétérinaires.

Le ministre qui présidait une réunion avec des cadres dans le domaine numérique issus de plusieurs wilayas du pays, a indiqué que son ministère veillait à "participer aux côtés d'autres secteurs à la réalisation de la sécurité alimentaire à travers l'inclusion de la numérisation dans la formation, ainsi que dans la modernisation des spécialités et métiers favorisant la production de semences qui a connu un recul notable ces dernières années, menaçant la sécurité alimentaire nationale".

M. Merabi a ajouté que la stratégie de modernisation du secteur "vise principalement à donner une vocation à chaque wilaya, à travers la consécration de filières de forma-

tion professionnelle, comme le cas pour la wilaya de Boumerdes caractérisée par sa vocation touristique et agricole".

Par ailleurs, M. Merabi a indiqué que son secteur a prévu un programme, en vue de participer à la qualification et à l'intégration des personnes aux besoins spécifiques dans la vie professionnelle, pour les former à travers cinq établissements spécialisés, à Alger, à Boumerdes, à Relizane, à Skikda et à Laghouat.

A cette occasion, le ministre a appelé à un jumelage entre l'institut national spécialisé de formation professionnelle "Elkerma" à Boumerdes, et l'institut national spécialisé en hôtellerie et tourisme à Bou Saada (Al Messila).

Le ministre a supervisé, lors de sa visite, plusieurs activités, notamment l'inspection du centre de formation professionnelle et d'apprentissage des personnes aux besoins spécifiques à Corso, et a visité les stands d'une foire dédiée aux produits des sta-

giaires, et un atelier spécialisé dans l'accompagnement psychique des apprenants.

Il a supervisé, également, la signature d'une convention de partenariat entre les directions de la formation et de l'apprentissage professionnelle et de la santé, qui prévoit la formation de stagiaires dans le domaine de la santé.

Le ministre a supervisé le lancement des travaux de la journée d'études sur la plateforme "tayssir" dans le centre spécialisé d'El Kerma, puis, il a donné le coup d'envoi d'une visite sur le terrain des stagiaires de l'institut de formation professionnelle aux Issers, à la station de dessalement d'eau de mer à Cap djenat, avant de superviser la signature d'un accord de partenariat entre son secteur et le forum wilayal de la promotion du tourisme durable et la direction de l'administration local de la Wilaya.

AGRICULTURE

Un centre national de développement de l'arganier

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni, a posé, mardi, la première pierre du projet de réalisation du Centre national de développement de l'arganier et des ressources phito-génétiques sahariennes (CNDARPG) au niveau de la pépinière de Oued Djezz à Tindouf, et ce, en compagnie du wali et des autorités locales.

Présidant la cérémonie de célébration de la Journée internationale de l'arganier (10 mai), le ministre a fixé à six (6) mois le délai de réception du projet, première étape en vue de la création d'un Centre international de l'arganier et de la valori-

sation de cette filière.

Parmi les missions du centre figurent la préservation de l'écosystème de l'arganier, la réalisation de travaux expérimentaux dans les régions abritant l'arganier, l'intégration de l'arganier dans les systèmes de production agro-sylvicole, la mise à disposition d'une banque de semences et le suivi de la production de semences et d'huile d'argan.

M. Henni a rappelé que son ministère avait consacré un programme au développement de la culture et de la transformation de l'arganier, en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors

de la réunion du Conseil des ministres du 30 janvier 2022, pour le développement de la production de l'arganier dans les régions du sud-ouest et des hauts plateaux, avec notamment la création d'un centre national de développement et de valorisation de la culture de l'arganier.

A cette occasion, le ministre, accompagné du wali de Tindouf, Mohamed Mokhbi, a planté un arganier à l'aide du système « water box », compte tenu des caractéristiques climatiques de la région, qui nécessite l'introduction de technologies modernes d'économie d'eau.

M. Henni a reçu des explications exhaustives sur le fonctionnement de ces tech-

nologies. Accompagné des autorités locales de Tindouf, le ministre s'est rendu à Oued Mehya où il a inspecté les travaux liés au projet de plantation d'arganiers chez des exploitants privés ayant bénéficié du programme de développement rural. Les bénéficiaires ont salué les mesures d'appui liées notamment à l'électricité rurale, aux puits, aux systèmes d'irrigation goutte à goutte, ainsi qu'à la formation destinée aux agriculteurs pour le développement de cette filière. Ils se sont dits prêts à « relever le défi pour étendre la surface cultivée », citant les résultats concrétisés sur le terrain en un temps record.

EXPLOITATION MINIÈRE ET TRANSFORMATION DU MARBRE

Appui total aux projets de partenariat algéro-italien

Le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab a réaffirmé, mardi à Alger, l'appui total aux projets de formation et de partenariat entre les sociétés algériennes et italiennes spécialisées dans l'exploitation minière du marbre et sa transformation, indique un communiqué du ministère.

Selon la même source, le ministre a reçu au siège du ministère une délégation de la Fédération algérienne des minerais, des mines et de l'industrie de la pierre, présidée par Djalal Guitoune et le président de l'Association italienne des producteurs et transformateurs de pierres naturelles et fabricants de machines, installations et produits auxiliaires pour le travail de la pierre, "Marmomacchine", M. Flavio Marabelli, en présence du directeur général du groupe minier Manadjim El Djazair et des cadres du ministère.

La rencontre était une occasion pour évoquer les modalités de concrétiser la convention-cadre entérinée le 18 juillet 2022 entre la Fédération algérienne et l'Association italienne dans le domaine de la formation (théorique et pratique), à partir de l'exploitation minière du marbre à sa transformation industrielle. Il s'agit également d'encourager les relations de partenariat et d'investissement dans le domaine de l'exploitation des carrières du marbre et sa transformation locale, entre les sociétés du secteur et les sociétés nationales privées, à l'instar du groupe Manadjim El Djazair et les sociétés italiennes, en sus de l'échange des expertises et du transfert de la technologie pour bénéficier de l'expérience italienne pionnière dans ce domaine.

Cette rencontre vient "en exécution des recommandations du Conseil des ministres tenu le 30 avril 2023, portant sur le développement de la filière du marbre, l'interdiction de l'importation du marbre prêt à l'emploi et l'encouragement des startups à accéder à cette filière et à la développer par le recours aux technologies pointe".

Le ministre de l'Énergie et des Mines a réaffirmé, à cette occasion, "l'appui total et continu au programme de formation convenu entre la Fédération algérienne et l'Association italienne et aux projets de partenariat et d'investissement en matière du développement de la filière d'exploitation minière du marbre et sa transformation notamment avec les sociétés italiennes tout en impliquant les entreprises nationales privées et les startups dans ce domaine".

Le ministre a souligné que cela "contribuera sans doute et efficacement à la diversification de l'économie nationale, à la limitation de l'importation et à la création de l'emploi en vue d'augmenter la production à des niveaux supérieurs pour répondre à la demande du marché national actuel, étant donné que le marbre algérien est désormais un marché prometteur car l'Algérie recèle de réserves et de grandes potentialités du marbre d'une qualité supérieure", conclut à même source.

R. E.

EXÉCUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES AU NIVEAU LOCAL

Vers la création d'une cellule mixte

Pour éviter les obstacles susceptibles d'empêcher l'exécution des dépenses publiques notamment au niveau local, une cellule mixte sera créée entre la direction régionale du budget et la direction régionale du trésor. L'annonce a été faite par le ministre des Finances, Laaziz Faïd, avant-hier mardi, devant les sénateurs.

Par Sirine R

Cette cellule aura la mission de coordonner entre les deux directions régionales du budget et du Trésor et surtout de faciliter les opérations d'exécution des dépenses des ordonnateurs, explique-t-il en réponse aux questions des sénateurs sur le projet de loi relatif à la comptabilité publique.

Les services du ministère œuvrent à «lutter contre toutes les formes de corruption et de bureaucratie et à moraliser la profession de comptable public», a souligné le ministre.

Sur un autre registre, le ministre a affirmé que le contrôle financier en matière d'exécution des dépenses publiques n'entrave pas l'exécution des budgets, relevant que le contrôle joue un grand rôle dans le désendettement des collectivités locales, et ce depuis son application en 2010.

Il a dans ce cadre précisé que la mission principale du contrôleur budgétaire «consiste à veiller à ne pas dépasser les affectations financières autorisées par le Parlement en vertu des lois de finances». «Le contrôleur budgétaire n'a jamais été et

ne sera pas un obstacle à l'exécution des dépenses publiques, mais au contraire, il représente le rempart des ordonnateurs», ajoutant que les services du Trésor ont élaboré, dans le cadre de l'amélioration du contrôle des dépenses publiques et la réduction des délais de leur paiement, un texte réglementaire définissant la nomenclature des documents justificatifs à présenter au contrôleur budgétaire et au comptable public ainsi qu'aux agents chargés de l'exécution du budget.

A ce propos, le texte de loi a allégé la responsabilité du comptable public comparativement à la loi n 90-21 "par l'application de la responsabilité financière uniquement en cas de déficit de la Caisse, ne s'appliquant pas comme auparavant aux actes de gestion".

Quant aux textes d'application relatifs au texte de loi, le ministre des Finances a fait état de l'élaboration de 10 décrets exécutifs qui ont été soumis pour examen au Secrétariat général du gouvernement, ajoutant que «la promulgation de cette loi coïncidera avec l'étape de publication des textes d'application y afférents».

Il a précisé par ailleurs que «le projet de loi a un caractère technique et comptable

qui requiert de recourir à des textes réglementaires en vue de clarifier, d'encadrer et d'expliquer les procédures comptables et financières avec exactitude et qui doivent être suivies par les agents concernés par l'exécution du budget».

Dans le cadre de la réforme des finances publiques, le représentant du Gouvernement a affirmé qu'un plan global a été mis en place pour la formation des agents, en premier lieu les formateurs, suivi d'un programme pour la généralisation de la formation couvrant tous les services concernés.

Il a été procédé, dans ce cadre, à la formation de près de 13.000 cadres centraux et locaux, en sus des walis de la République et tous les Secrétaires généraux des ministères et organismes publics, ainsi que de tous les responsables des programmes et responsables de la fonction financière des ministères et des organismes publics. Dans ce contexte et en vue de renforcer les structures de formation du ministère des Finances, l'Ecole nationale du trésor en cours de réalisation dans la wilaya de Tipaza, sera ouverte, au cours du 2e semestre de l'année 2023, a fait savoir le ministre.

ASSEMBLÉES ANNUELLES DU GROUPE BID

Le ministre des Finances à Djeddah

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, s'est rendu mercredi à Djeddah (Arabie Saoudite), pour prendre part aux travaux des Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), indique un communiqué du ministère.

"M. Faïd, ministre des Finances et Gouverneur pour l'Algérie auprès du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), s'est rendu le 10 mai 2023 à Djeddah au Royaume de l'Arabie Saoudite,

pour participer aux travaux des Assemblées Annuelles de ce Groupe", précise la même source.

L'édition 2023 des Assemblées Annuelles de la BID portera sur le thème: "Des partenariats pour faire face aux crises", a fait savoir le ministre.

Ces réunions connaîtront une représentation de haut niveau, comprenant des Chefs de Gouvernement et des ministres des Finances et des Economies du monde arabe et musulman, ainsi que des diri-

geants d'institutions de développement et du secteur privé, a-t-on souligné.

Au titre de ces Assemblées, la délégation conduite par M. Faïd prendra part aux sessions des Conseils des Gouverneurs de la BID, dont la première sera consacrée aux questions statutaires et à l'examen des activités de cette institution et de ses filiales, ainsi qu'à l'adoption des rapports annuels des activités financières, selon le ministère.

Le ministre saisira également l'opportunité de sa présence à

cet événement pour rencontrer certains de ses homologues, ainsi que des responsables d'institutions financières régionales et internationales, en vue d'échanger sur "les multiples défis auxquels font face les différentes économies de la région, ainsi que leurs perspectives socio-économiques, et examiner les possibilités de nouvelles pistes de coopération et de partenariat".

R. E.

CONCOURS "LA CHARRETTE D'OR"

Une jeune architecte de Constantine remporte le premier prix

Le premier prix de la 12^e édition du concours national des jeunes architectes "La charrette d'or", organisé conjointement par le Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA) et le magazine spécialisé en architecture "Vie de Villes", a été remis mardi à la jeune Nihed Nasri de la wilaya de Constantine.

Le deuxième prix de cette compétition qui proposait comme thématique "The Gainfulbox", c'est à dire "l'exploration économiques de l'architecture hors sites préfabriqués en série", a été décroché par Rania Chetouane de Tipasa alors que le troisième prix a été remporté par Soumia Rabia Keddar de la ville d'Oran.

En plus des médailles décernées à ces jeunes architectes, ce prix est doté de la somme de 400.000 DA pour le premier lauréat, 150.000 DA pour le deuxième et 100.000 DA pour le troisième.

La première lauréate des 12 finalistes sur une soixantaine de concurrents en lice pour le prix de "La Charrette d'or", version 2023, a proposé une gamme de "Gainfulbox", représentant des sanitaires mobiles, un "tiny house", (maisonnette), une unité médicale polyvalente et un stand marché public dont la particularité est la flexibilité,

la légèreté et la fonctionnalité, de l'avis des professionnels, ingénieurs et architectes composant le jury.

La deuxième lauréate a proposé des toilettes publiques, en structure métallique légère sur dalles autoportante, anti-vandalisme avec un système de nettoyage autonome alors que la troisième a proposé une "douira", une maisonnette à l'architecture mauresque, extensible et fonctionnelle.

Les trois projets se caractérisent par leur "faisabilité technique et industrielle" ainsi que leur mobilité et leur intégration dans les différents paysages, outre les matériaux de construction issus, pour la plupart, du recyclage et l'utilisation de l'énergie renouvelable.

Dans une déclaration à l'APS, Akli Amrouche, architecte urbaniste, directeur de la revue "Vie de Villes" a relevé que le thème de cette nouvelle édition du concours était assez particulier, soulignant, qu'à l'échelle mondiale, "l'architecture hors sites préfabriqués en série" (ou The Gainfulbox) était "en plein essor" et les études révèlent que "d'ici 2030, elle représentera 30% de la production mondiale dans le bâtiment".

Il a ajouté que cette architecture fait appel à

"des procédés respectueux à l'environnement, peu pollués et apportent beaucoup de solutions aux préoccupations soulevées dans ce domaine.

M. Amrouche a également relevé que la particularité de l'édition de ce concours est le parrainage des 12 projets finalistes par des architectes seniors.

"Il y a eu un travail de fond, l'esquisse proposée est devenue un projet constructible et industrialisable et les 12 finalistes ont eu la chance d'aller dans des cabinets d'architecture structurés et ont bénéficié d'une aide sur le plan technique pour la réalisation des plans d'exécution".

Il a également assuré que les 3 projets sélectionnés sont réalisables et la finalité de ce concours est d'accompagner les finalistes pour créer leur startups, relevant que ce domaine d'architecture était "porteur de richesse et exportable".

Placé sous l'égide ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, le Batimatec 2023 réunit 900 exposants, dont 550 nationaux et 350 exposants internationaux, originaires de 20 pays étrangers".

MARCHÉ DES ASSURANCES

Nécessité d'accélérer les réformes

Le secteur des Assurances ne décolle pas et reste loin des potentialités existantes. D'ailleurs, ce secteur portant stratégique ne participe que de 0,7% au PIB ! Un taux infime comparativement à nos voisins tunisiens, dont le taux de contribution varie entre 2 à 3% et dans les pays développés à 7%, déplore Hassen Khelifati, Pdg de la compagnie «Alliance Assurances».

Par Zahir R

Pour le moment est venu pour le lancement et l'engagement de réformes profondes et structurelles sur le secteur. La numérisation et modernisation du secteur des Assurances est l'un des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, rappelle-t-il. Et de préciser : « Nous sommes très en retard dans ce domaine. Il faut accélérer les réformes ». S'exprimant lors d'un point de presse animé en marge du Forum CTO, Khelifati a mis l'accent sur la nécessité de réformer le secteur et l'ouverture du marché à la concurrence. Ce dernier est le seul moyen pour le développement du secteur des assurances en Algérie. Pour l'instant, les Algériens ne s'assurent pas, parce que les produits d'assurances ne sont pas adaptés. « Nous ne souffrons pas de manque de culture en assurance, mais nous avons un manque en matière de communication et d'adaptation des produits avec les besoins des citoyens », affirme-t-il. Pour illustrer ses propos, Hassen Khelifati a cité l'exemple du produit « assistance automobile », lancé 2007 qui n'était pas connu chez 90% des algériens. Mais, maintenant, indique-t-il,

ce produit connaît un boom. Quelque 4 millions de contrats d'assurances ont été contractés jusqu'à maintenant, sur un parc automobile de 6 millions de voitures. Ces chiffres montrent que l'Algérien n'est pas contre l'assurance, précise-t-il. Donc, la balle est dans le camp des assureurs pour innover en proposant des solutions adaptées aux besoins des citoyens. En clair, l'Algérien est à la recherche de services de qualité et un prix adapté. Au passage, le Pdg d'Alliance Assurances a fait un tour d'horizon sur les chantiers de modernisation et de digitalisation lancés par sa compagnie. Lors de cette première édition de CTO Forum, Alliance Assurances a marqué Avec son nouveau produit digital, l'application « My Alliance », Alliance Assurances marque sa présence au CTO Forum du 8 au 10 mai 2023. Organisé sous le parrainage des Ministères de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, la Numérisation et les Statistiques ainsi que l'Économie de la Connaissance, des Start-up et des Micros-entreprises, le CTO Forum est le nouveau rendez-vous des acteurs des technologies de l'information et de la communication en Algérie. S'inscrivant dans sa politique de digitalisation,

Alliance Assurances a profité de sa présence au Forum pour exposer son nouveau produit digital à savoir l'application mobile innovante « My Alliance » qui donne accès à plusieurs services assurantiels à distance. L'évènement étant également une opportunité d'échanges et de potentielles collaborations pour les acteurs de la Fintech en Algérie des secteurs public et privé, Alliance Assurances a profité de cette occasion pour échanger avec les sociétés exposantes dans l'optique de nouer des futurs partenariats avec des acteurs des technologies de l'information et de la communication et des startups. Lors de la 3e et dernière journée du CTO, le Président Directeur Général, M. Hassen KHELIFATI a animé un point de presse dévoilant les détails de sa politique de transformation numérique, un virage amorcé depuis plusieurs années ainsi que son nouvel engagement dans la technologie financière. Avec sa participation au CTO Forum, Alliance Assurances réaffirme son plein investissement dans la transformation numérique et la technologie financière honorant son statut d'entreprise moderne, digitale et innovante.

LA CYBERSÉCURITÉ FACE AUX RISQUES DU NUMÉRIQUE

L'entreprise algérienne doit se préparer

La transformation digitale, les échanges transfrontaliers et la mondialisation ont augmenté l'exposition des entreprises au risque cyber augmente également. Donc les entreprises algériennes doivent se préparer, s'adapter et se conformer aux règles et réglementations en vigueur sur les marchés cibles. Dans une communication présentée par Rabah HACHICHI, Consultant Senior Cybersécurité au CTO Forum qui s'est clôturé hier à Alger, placée sous le thème : « Préparer l'Entreprise Algérienne à la conformité aux exigences cyber sécurité », intervenant a précisé que les règles applicables peuvent varier en fonction du domaine d'activité et des territoires dans lesquels la société envisage de commercer. Les entreprises doivent ainsi assurer une protection efficace de leurs actifs et processus métier tout en respectant les lois et réglementa-

tions en vigueur sur les marchés cibles. Selon lui, de multiples menaces peuvent paraître dans ce domaine, à titre d'exemple la fuite et vol de données (savoir faire de l'entreprise et des données sensibles), cybercriminalité, erreur humaine, failles de sécurité, risque juridiques et manipulation et deepfake. « Les frontières sont entrain de sauter, aujourd'hui un client service peut (le système ne connaît pas de limite). L'entreprise algérienne doit s'adapter à cette mutation, puisque on devient un hub un aéroport, dont notre système d'information est totalement ouverts sur l'extérieur, répartis à plusieurs endroits et facilement accessibles par des tiers. Une approche de la sécurité centrée sur les actifs à protéger en fonction des risques. Une sécurité plus proactive et adaptative, avec l'émergence de nouvelles fon-

ctions clés (security by design, SoC, etc.) », souligne-t-il. Donc, « nous devons changer de mentalités, malgré que ne sommes pas encore sur des marchés internationaux ouverts. Le principe de château fort (système d'information peu ouvert sur l'extérieur avec un accès difficile) est entrain de sauter », ajoute-il, tout en appelant à l'adoption de nouvelles solutions et approches, à travers le renforcement de la Cyber résilience des systèmes d'information. La cyber résilience fait référence à la capacité d'un système informatique à se remettre rapidement et efficacement d'attaques informatiques. Des mesures préventives pour réduire les risques de cyberattaques, des mesures de détection identifier les incidents de sécurité et des plans de réponse pour limiter les dommages et restaurer les systèmes « La Cyber résilience ne se limite

pas à la sécurité informatique, mais englobe également des aspects tels que la continuité des opérations, la gestion des risques, la communication et la collaboration avec les parties prenantes », détaille-t-il dans sa communication. Cela signifie, poursuit-il, que les entreprises doivent se conformer à : lois et aux règlements applicables en matière de sécurité, réglementation sur la vie privée et protection des données, les normes de qualité, lois sur la propriété intellectuelle et normes et standards retenus dans les politiques internes. Il faut construire une gouvernance afin de préparer l'entreprise algérienne à la conformité aux exigences cyber sécurité et protection des données du marché international », conclut-il. **S R.**

INSTALLATION DES KITS SIRGHAZ

Naftal prolonge la période des remises

La société nationale de commercialisation et de distribution de produits pétroliers (Naftal), a annoncé, ce mercredi, dans un post sur sa page Facebook, le prolongement de la période de remises concernant l'installation des kits Sirghaz jusqu'au 31 mai 2023. Le prix d'installation est de 45 000 DZD au lieu de 55 000 DZD.

Il est à noter que plus de 600.000 véhicules roulent actuellement au gaz de pétrole liquéfié (GPL carburant) en Algérie, avait révélé le Président directeur général de la Société nationale de commercialisation et de distribution de produits pétroliers "Naftal", Mourad Menouar.

"Le nombre de véhicules convertis au GPL carburant est actuellement de près de 625.000 unités à l'échelle nationale", avait-il indiqué. Il a ajouté que sa société ambitionne de porter ce nombre à "un million de véhicules roulant au GPL-c, durant les deux prochaines années", à travers, a-t-il dit "l'intensification des campagnes de sensibilisation en direction des citoyens, mais aussi la réduction des frais de reconversion des véhicules pour les inciter à utiliser le GPL carburant, qui permet d'économiser d'importantes quantités d'essence, en plus de la protection de l'environnement", avait-il expliqué.

EN RAISON DE L'AUGMENTATION DES STOCKS AMÉRICAINS

Les prix du pétrole chutent

Les prix du pétrole ont baissé mercredi, interrompant une hausse de trois jours, alors qu'une augmentation inattendue des stocks de pétrole aux États-Unis a suscité des inquiétudes quant à la demande, tandis que les investisseurs attendaient les données sur l'inflation aux États-Unis pour évaluer la prochaine décision de taux dans le pays qui consomme le plus de pétrole.

Le Brent a baissé de 52 cents, soit 0,7%, à 76,92 dollars le baril à 0455 GMT, tandis que le brut américain West Texas Intermediate (WTI) a baissé de 49 cents, également 0,7%, à 73,22 dollars.

Dans un signe possible d'affaiblissement de la demande, les stocks de brut américains ont augmenté d'environ 3,6 millions de barils au cours de la semaine terminée le 5 mai, tandis que les stocks d'essence ont augmenté de 399 000 barils, a rapporté l'American Pe-

troleum Institute mardi, selon des sources du marché. Ces données vont à l'encontre des attentes de huit analystes interrogés par Reuters, qui tablaient sur une baisse de 900 000 barils des stocks de brut et de 1,2 million de barils des stocks d'essence. Les données du gouvernement américain sur les stocks de pétrole sont attendues mercredi.

L'accumulation surprenante des stocks américains, associée à une baisse des importations de brut et à un ralentissement de la croissance des exportations en Chine en avril, a exacerbé les inquiétudes concernant la demande mondiale de pétrole. "Les investisseurs pétroliers devraient surveiller les indices sur la santé de l'économie américaine qui, à mon avis, semble très faible et sombre à l'heure actuelle", a déclaré Priyanka Sachdeva, analyste chez Phillip Nova Pte Ltd.

Le marché attend les chiffres de l'indice américain des

prix à la consommation (IPC) pour le mois d'avril, qui devraient être publiés mercredi. Le président de la Fed de New York, John Williams, a déclaré que l'inflation restait trop élevée et que la banque centrale relèverait à nouveau ses taux si nécessaire, même si la banque centrale américaine a baissé ses indications sur la nécessité de futures hausses.

Le marché attend également le rapport mensuel sur le pétrole de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui doit être publié jeudi, pour savoir si le groupe et ses alliés devront à nouveau réduire leur production pour soutenir les prix. L'OPEP et ses alliés, connus sous le nom d'OPEP+, ont convenu le mois dernier de réduire la production de 1,16 million de barils par jour (bpj) de mai à la fin de l'année.

Agence

ASSAINISSEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES À CONSTANTINE

De l'eau pour tous, une priorité absolue

Le wali de Constantine, a présidé avant-hier, une réunion du conseil de la wilaya, qui s'est tenue dans le siège de son cabinet.

Les points de l'ordre du jour ont concerné les propositions du secteur des ressources en eau, au titre du projet préliminaire de la loi de finances de l'année 2024.

Le secrétaire général de la wilaya, le wali délégué d'Ali Mendjeli, les chefs daïras, les présidents d'Assemblée Populaire Communale (APC), les directeurs exécutifs de la wilaya, le contrôleur financier et le secrétaire du trésor, les directeurs de l'administration locale, des entreprises publiques de la wilaya et des entreprises concernées, ont été conviés à cette séance de travail. Au début des travaux de cette réunion, la directrice des Ressources en eau de la wilaya de Constantine a présenté un exposé, portant sur les plus importantes propositions concernant les projets au titre de l'année 2024. Lesdits projets sont axés sur la réhabilitation des réseaux

d'approvisionnement en eau potable à travers de nombreuses cités et régions des communes de la wilaya, la réhabilitation des réseaux d'épuration et d'évacuation des eaux usées. De même que la dotation en réservoirs d'eau de nombreuses communes et la réalisation de nouvelles stations de pompage, en prévention des inondations. Lors de cette séance de travail, le wali a insisté sur l'urgence des propositions relatives aux programmes prioritaires, conformément aux orientations du président de la République, portant sur la priorité accordée à cet important secteur, compte tenu de l'insuffisance de la pluviométrie que connaît notre pays, à l'instar des autres pays du monde.

Pour ce faire, les responsables du secteur doivent se concentrer sur les projets d'amélioration, d'approvisionnement et de stockage en eau.

CONSTANTINE

Réhabilitation du téléphérique avant la fin de l'année

Le ministre des Transports, Youcef Cherfa a affirmé mardi que la réception du projet de réhabilitation du téléphérique de la ville de Constantine sera effective d'ici à la fin de l'année en cours (2023).

Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de travail dans plusieurs infrastructures relevant de son secteur à Constantine, le ministre a précisé que "le projet de réhabilitation du téléphérique de la ville de Constantine sera réceptionné d'ici à la fin de l'année en cours, après le lancement des travaux prévu en juin prochain".

Il a fait part de l'achèvement des procédures administratives en rapport avec l'octroi du projet et la désignation de l'entreprise de réalisation, insistant sur l'importance de travailler selon le système de vacation avec trois équipes en vue d'accélérer l'achèvement des travaux dans les délais impartis.

M. Cherfa a indiqué que sa visite à Constantine s'inscrit également dans le cadre des préparatifs à la saison du Hadj nécessitant la mobilisation des moyens nécessaires pour permettre aux futurs Hadjis de se diriger vers les Lieux Saints dans le confort d'autant, a-t-il ajouté que l'aéroport international Mohamed Boudiaf de Constantine reçoit des futurs Hadjis de plusieurs wilayas du pays.

Dans ce cadre, le ministre a fait état de la création de commissions de contrôle et d'accompagnement dans les aéroports chargées de faciliter les procédures aux futurs Hadjis et à la communauté algérienne établie à l'étranger à travers les zones de transit aérienne et maritime.

L'autre objectif de la visite à Constantine, a ajouté le ministre est en rapport avec la saison estivale surtout avec le renforcement de la flotte aérienne d'Air Algérie par le fret



d'avions assurant des lignes internes et internationales.

Visitant l'unité opérationnelle de la Société d'exploitation des tramways Setram de Constantine à la cité Zouaghi Slimane, le ministre a rappelé le rôle pivot qu'assume le tramway de Constantine s'agissant de transport des voyageurs insistant sur l'impor-

tance d'appuyer les lignes de transport avec ce moyen et garantir un entretien cyclique effectué par des équipes d'entretien composées par une main d'oeuvre algérienne qui travaille en collaboration avec le partenaire étranger spécialisé dans le métro, le téléphérique et tramway.

PORT DE ZEMMOURI EL-BAHRI (BOUMERDÈS)

Lancement de l'opération de dragage

Une opération de dragage du port de pêche de Zemmouri El Bahri (Est de Boumerdes) pour l'enlèvement d'environ 100 000 m3 de vase, de sable et autres débris qui s'y sont accumulés, a été lancée lundi.

L'opération, vise à approfondir et à élargir les chenaux d'accès et faciliter, ainsi, les conditions de travail des pêcheurs au niveau de l'infrastructure portuaire. Elle a été lancée par le wali, Yahia Yahiatene, en présence des directeurs des secteurs et organismes concernés et des représentants de différents métiers de la pêche, dans le cadre d'une visite d'inspection de projets

de développement à travers la wilaya. « Confié à un groupe d'entreprises publiques, le projet a été affecté d'une enveloppe de plus de 630 millions de DA », a indiqué la directrice locale des travaux publics, Ferial Saayoud, dans son exposé à l'occasion. Elle a rappelé qu'il s'agit de la 2e opération du genre au niveau du port de Zemmouri El Bahri, après celle réalisée en urgence en 2014, afin de soulager les pêcheurs des difficultés d'accès au port, notamment pour les grandes embarcations de pêche. Selon le directeur de la pêche et de l'aquaculture, Kadri Cherif, l'objectif principal visé est d'élargir

de 5 à 7 mètres le tirant d'eau de l'entrée du port de Zemmouri El Bahri, par l'enlèvement du sable et de la vase qui s'y sont déposés et accumulés suite aux intempéries et aux vents forts accompagnés de courants sous-marins. Une fois terminée, cette opération permettra une « amélioration certaine des conditions de travail des pêcheurs qui pourront désormais accoster plus facilement, quel que soit le calibre de leurs embarcations », a assuré le même responsable. « Le délai d'achèvement de ces travaux de dragage est de 13 mois », a-t-il précisé. Le port de Zemmouri El Bahri, dont la réalisation remonte à

1956, avant de bénéficier d'une action de réaménagement durant les années 80 du siècle dernier, est réputé à l'échelle nationale pour la pêche de poissons bleus (notamment la sardine). Il est doté d'une capacité d'accueil de près de 100 embarcations de différents tonnages (sardi-niers, chalutiers, plaisanciers) et d'environ 100 petits-métiers. Il est, en outre doté d'un plan d'eau de 5 ha, un terre-plein de 4 ha, une jetée principale de près de 400 mètres linéaires, et une jetée secondaire de plus de 410 mètres linéaires.

HÔTELS ET SAISON ESTIVALE À SKIKDA :

C'est la course contre la montre !

La commission de la wilaya de Skikda chargée de la préparation de la saison estivale a imposé une procédure légale qui permet aux établissements hôteliers d'être fin prêts avant l'été. Elle poursuit ses sorties d'inspection dans les communes balnéaires de la wilaya, où se trouvent des projets d'hôtellerie en chantier. La dernière sortie sur terrain a amené les membres de la commission dans la commune de Filfila. Le directeur des Ressources en eau a informé que ses services ont enregistré, lors de sa sortie du mercredi 3 mai, des réserves relatives à l'hôtel Le Paquebot de Filfila. Il a indiqué que le patron de l'hôtel a accusé du retard concernant son raccordement au réseau

des eaux usées à hauteur de la station d'épuration fraîchement réalisée à proximité de cet établissement. La même réserve a été mentionnée en ce qui concerne le raccordement au réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP). Le directeur des Ressources en eau a précisé que le promoteur avait bénéficié d'une autorisation d'activité provisoire de six mois durant la saison estivale passée. Cependant, a-t-il ajouté, les eaux usées continuaient à être déversées à ciel ouvert et les rejets finissent dans la plage de Filfila. Selon la même source, les responsables du projet ont manifesté une grande volonté d'achever les travaux de finition du projet dans les brefs délais. Il faut signaler que le

promoteur ne pourra bénéficier d'une autorisation d'activité que lorsque l'hôtel sera connecté au réseau de la station de relevage. Concernant le conflit qui existait entre le patron de l'hôtel et l'Algérienne Des Eaux (ADE) à propos d'un non paiement d'une facture de six millions, la facture a été réglée le 27 avril 2023, indique-t-on. Cependant, l'ADE ne pourra pas satisfaire la demande de ce gérant qui avait demandé la pose d'un réseau de cinquante millimètres de diamètres, souligne-t-on. Pour l'heure, l'opération d'inspection des installations hôtelières se poursuivra afin d'achever toutes les démarches légales avant l'ouverture de la saison estivale.

MAROC

Un fonds commun de soutien à l'investissement et à l'exportation bientôt créé avec l'Arabie Saoudite

Le Maroc et l'Arabie saoudite envisagent de créer un fonds commun pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) à l'exportation et à l'investissement, a-t-on appris des médias locaux citant une déclaration du président du Conseil d'Affaires maroco-saoudien, Khalid Benjelloun, au journal Iqtisad al Sharq. Ce projet verra la participation des secteurs privé et public des deux pays et vise à augmenter le volume des échanges commerciaux bilatéraux.

« Le fonds servira de guichet unique pour faciliter les procédures de financement et de logistique pour soutenir l'orientation des entreprises vers l'exportation et l'investissement entre les deux pays », a dévoilé M. Benjelloun.

LIBYE

Le complexe de Mellitah mis hors de service, pour réhabilitation

Le complexe de Mellitah constitue l'une des infrastructures pétrogazières les plus importantes de la Libye. L'installation est exploitée dans le cadre d'une joint-venture entre la société publique du pétrole (NOC) et la compagnie italienne Eni.

En Libye, la compagnie publique du pétrole (NOC) a annoncé, la suspension des activités du complexe de Mellitah. Il s'agit d'une installation pétrogazière de 355 hectares située près de la ville de Mellitah, sur la côte.

Dans un communiqué, la société d'État a expliqué les raisons de ce choix. « Après plusieurs retards dus à diverses raisons et circonstances, et sur instruction directe du président de la NOC, Farhat Bengdara, l'arrêt total des opérations au complexe industriel de Mellitah va commencer à des fins de rénovation », a notamment déclaré la NOC.

Le délai d'exécution des travaux projetés n'a pas filtré. La compagnie a néanmoins précisé que ceux-ci devraient commencer à partir du 1er mai et concerner, entre autres, les champs de Bahr Es Salam et Waha, deux périmètres pétrogazières exploités dans le cadre d'une coentreprise avec Eni.

Compte tenu de l'importance de l'infrastructure pour la couverture des besoins énergétiques notamment gaziers du pays, la NOC indique avoir pris « toutes les dispositions nécessaires pour compenser la pénurie de gaz pendant la période d'arrêt ». Le complexe de Mellitah est capable de fournir quelque 695 millions de pieds cubes de gaz par jour pour environ 31 000 b/j d'huile et 450 tonnes de soufre solide. Ceci, via une raffinerie, une usine de liquéfaction de gaz naturel (GNL) et des installations de stockage et de chargement pour le pétrole brut et le GNL.

MARCHÉ DU TRAVAIL EN TUNISIE

Les enjeux d'activation de la politique d'emploi

Selon des analystes, la Tunisie a été toujours marquée par des niveaux élevés du taux de chômage. Les statistiques affichent un taux de chômage moyen, durant 2011-2020, de 15,8%.

Selon des analystes, la Tunisie a été toujours marquée par des niveaux élevés du taux de chômage. Les statistiques affichent un taux de chômage moyen, durant 2011-2020, de 15,8%. Le taux de chômage enregistré durant le deuxième trimestre 2022 est de 15,3%. Au troisième trimestre 2020, le nombre des chômeurs est de 676.600 dont 40,5% sont des femmes. Les taux de chômage sont particulièrement élevés pour les femmes avec 20,5% contre 13,1% pour les hommes. Le nombre de chômeurs de moins de 30 ans représente presque la moitié de l'ensemble des chômeurs (51%). Quant aux diplômés de l'enseignement supérieur, les taux sont remarquablement élevés avec 17,6% pour les hommes et 40,7% pour les femmes. Sur le plan territorial, les disparités des taux de chômage par région sont très remarquables allant du simple au double entre les régions du Nord-est et de l'Est, d'une part, et les régions du Sud et de l'Ouest, d'autre part. La littérature économique ne fournit pas une seule explication aux dysfonctionnements d'emploi, d'autant plus que les solutions ne peuvent pas être rangées dans un seul paradigme théorique. Selon les classiques et néoclassiques, le problème s'attache à une faiblesse de la capacité de production, à l'insuffisance de l'offre et à la présence de rigidités. La solution est donc à chercher dans le progrès technique, les



gains de productivité et dans la flexibilisation des rapports contractuels. En revanche, l'optique keynésienne s'attache plutôt à l'insuffisance de la demande soluble.

De ce point de vue, l'Etat devrait manipuler des politiques économiques conjoncturelles adéquates permettant de créer les conditions d'un climat d'affaires favorisant l'investissement, la croissance et donc l'emploi. Le courant institutionnalo-organisationnel met en évidence le rôle des syndicats et des négociations salariales. La théorie des négociations salariales traite

des relations entre actions des syndicats et décisions des firmes.

La persistance du chômage trouve encore son explication dans la rigidité réelle causée par une lenteur d'ajuster le salaire réel à la productivité, dans la rigidité nominale à la suite de la non-indexation prix-salaire et dans le phénomène d'hystérèse. Ce dernier implique que les niveaux élevés du taux de chômage enregistrés au passé affaiblissent les capacités de l'économie à cause d'apparition de travailleurs découragés et d'aggravation du chômage structurel.

SELON LES DONNÉES DE L'INSTITUT TUNISIEN DE LA STATISTIQUE
légère baisse de l'inflation à 10,1% en avril

Le taux d'inflation en Tunisie s'est établi à 10,1% en avril, enregistrant une très légère baisse de 0,2% par rapport au mois de mars (10,3%), a fait savoir samedi, l'Institut national de la statistique (INS, gouvernemental).

Dans son communiqué consulté par Anadolu, l'INS indique que « le rythme d'augmentation des prix des produits alimentaires et des boissons a enregistré une baisse de 0,1% pour s'établir à 15,6% », tandis que « les prix des services de transport ont chuté de 11,4% à 10,2% au cours de la même période ». « Les prix à la consommation ont augmenté de 1,2% au cours du mois d'avril dernier



», souligne la même source. Selon l'INS, l'augmentation

des prix à la consommation est attribuable « à la hausse

des prix des vêtements et des chaussures de 6,7% et des prix des produits alimentaires de 1,5% ».

La Tunisie est en proie à la pire crise économique depuis son indépendance en 1956. Laquelle crise a été aggravée par les répercussions de la pandémie de Covid-19 et les incidences de la guerre en Ukraine, dont le coût élevé des importations d'énergie et de certains matériaux de base. Le gouverneur de la Banque centrale tunisienne, Marouane Abassi, avait déclaré au mois de janvier dernier, que la Banque prévoit une augmentation de l'inflation en 2023 pour s'établir à 11% alors que ce taux était de 8,3% en 2022.

MAURITANIE

Quatre PME pour l'électrification de 25 localités

Enfin de l'électricité pour les localités rurales de l'est de la Mauritanie. En effet Abdessalam Mohamed Saleh ministre du Pétrole de l'Énergie et des Mines vient de contracter quatre PME locales pour l'électrification de 25 localités rurales du Hodh Gharbi. A l'issue d'un appel d'offres le choix du ministre s'est

porté sur Gie Actif de Mohamed Yeslim El Vil agissant en consortium avec Agip CO ainsi que sur Goger de Le-batt Ould Ebou. Les offres de ces quatre entités battaient en fait toute concurrence. Abdessalam Mohamed Saleh décaisse une cagnotte de 1,217 milliards d'ouguiya ancienne (mro) permettant ainsi à Gie Actif -Agip CO

d'encaisser 823 millions mro et à Goger-Emhan d'empocher 393 millions mro. Les consortiums Gie Actif -Agip CO et Coger-Emhan disposent respectivement d'un délai de 8 et 6 mois pour se hisser à la hauteur de leurs engagements Contractuels. Le contrat est financé par le Programme de la conver-

sion de la dette extérieure de la Mauritanie envers l'Espagne.

Pour rappel les deux pays avaient signé en 2008 un accord portant sur un programme de conversion de la dette extérieure de la Mauritanie envers l'Espagne en projets d'investissements publics d'un montant total de 29 763 835 dollars.

GOVERNANCE DES ENTREPRISES

L'Audit légal garant de la fiabilité

La comptabilité est l'une des branches de l'économie appliquée qui a comme responsabilité de traduire et de présenter les différentes activités et résultats des entreprises en informations financières.

Par Dr **ABBAR Mohammed (*)**

De nombreux économistes s'accordent à dire que tout développement basé sur une libéralisation économique et une ouverture vers l'internationale devra créer un besoin de transparence des états financiers des entreprises.

Cette transparence des informations financières demeure le souci majeur des différentes économies quelles que soient leurs institutions. Aux fins de protéger ces informations, il est institué une profession libérale, à savoir, l'audit légal. C'est ainsi que le professionnel concerné ou commissaire aux comptes est devenu garant des informations comptables et par voie de conséquence un des éléments fondamentaux du développement durable.

En effet, la confiance dans l'information financière assure l'investisseur et la croissance est possible. Partant des définitions de Humphrey¹ et Power², on peut dire que l'audit peut être considéré comme un mécanisme social, producteur de confiance, en ce sens qu'il est un processus conçu pour estimer la crédibilité de l'information contenue dans les états financiers de l'entreprise.

Ainsi, les commissaires aux comptes constituent un maillon important de la chaîne de création de confiance qui lie les entreprises aux bailleurs de fonds et tiers que sont les actionnaires, les investisseurs, les créanciers, les clients, de même que les pouvoirs publics. La mission de contrôle légale qui leur est dévolue concerne la prévention et la répression des fraudes³, ainsi que la réduction de l'asymétrie d'information entre les parties prenantes des entreprises, notamment, la réduction des coûts d'agence.

Selon Stiglitz⁴, une information tronquée suite à des manipulations comptables constitue le germe de sa destruction, c'est pourquoi, plus l'entreprise accorde de l'importance aux orientations et aux remarques du commissaire aux comptes, plus elle cherchera un audit légal de qualité.

Définition

L'audit est défini comme étant l'examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des informations. Il est, aussi, l'examen effectué par un professionnel indépendant, de l'information financière émanant d'une entité à but lucratif ou non, quelles que soient sa taille ou sa forme juridique⁵.

L'audit englobe, ainsi, l'ensemble des procédures et techniques de contrôle qui constituent l'examen approfondi par un professionnel et reposant sur une méthodologie. C'est, donc, l'opi-

nion qui est la résultante des contrôles ou encore le but essentiel de l'audit. En effet, l'auditeur exprime son opinion sur les informations communiquées par une entreprise.

Il le fait par référence aux principes comptables et normes d'audit généralement admis. Selon le Dictionnaire Larousse, l'auditeur désigne une « personne qui écoute un discours, une émission radiophonique, un cours ». Le dictionnaire précise qu'en droit, l'auditeur désigne "le magistrat chargé de préparer les décisions que prendront ses supérieurs dans certaines juridictions (Conseil d'Etat, Cour des Comptes)"; quant à l'auditeur de justice, il désigne le « futur magistrat ».

Historique

Dans l'antique Babylone, le code d'Hammourabi avait défini des lois commerciales et sociales, mentionné l'obligation d'utiliser un plan de compte et faisait respecter un certain nombre de normes de présentation pour que le support d'information et de communication financière soit fiable.

Dès le III^e siècle avant J.C., les gouverneurs romains ont nommé des questeurs chargés de contrôler les comptabilités de toutes les provinces. Ces derniers rendaient compte oralement de leur mission devant une assemblée constituée d'auditeurs, et c'est de cette époque que provient l'origine du terme AUDIT, dérivé du latin AUDIRE qui veut dire "écouter".

Aux USA, et à partir de 1900, les banquiers américains exigeaient de leurs clients que leurs bilans soient certifiés.

En 1930, la bourse de New York crée la « Securities and Exchange Commission », (SEC), qui a exigé des audits pour chaque entreprise cotée en bourse. Plus avant, en France, la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés anonymes a institué un contrôle légal des comptes, origine du commissariat aux comptes actuel. En 1935, les pouvoirs du commissaire aux comptes ont été élargis; ces derniers devaient révéler au procureur de la république les faits délictueux dont ils ont eu connaissance.

En 1939, le scandale McKesson et Robbins résultant de présentations fallacieuses de bilans aboutit à la publication d'un document relatif à l'extension des procédures d'audit, et dans la période d'après-guerre, la nécessité de promouvoir le marché financier pour soutenir l'expansion économique a fait suite à une réforme importante du commissariat aux comptes.

La nouvelle profession des commissaires aux comptes est née avec le décret n°69-810 du 12 août 1969 qui a été pris en application de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Plus près de nous, la loi Sarbanes-Oxley⁶ (SOX), aux Etats Unis et la loi de sécurité financière en France (01 août 2003) ont été les conséquences des scandales financiers⁷ qui ont éclaboussé les états unis et l'Europe entre 2001 et 2002.

A la suite de quoi, plusieurs mesures ont été adoptées en vue de renforcer l'arsenal réglementaire et juridique des contrôles légaux.

En Algérie, la profession comptable qui était régie par l'ordonnance n°71-72 du 29 décembre

1971 avait institué le conseil supérieur de la comptabilité, placé sous la tutelle du ministère des finances. Au titre des réformes économiques lancées depuis 1988, la profession comptable a bénéficié d'une nouvelle réorganisation instituée par la loi n°91-08 du 27 avril 1991 qui a accordé une autonomie totale à la profession comptable à travers, notamment, la création d'un ordre national regroupant les trois corps professionnels. Il est à noter que la réforme de la comptabilité et de l'audit s'inscrit dans la déclaration du NEPAD⁸ par laquelle les chefs d'Etats de l'Unité Africaine, dont l'Algérie, affichèrent leur volonté d'adopter pour leurs pays respectifs les référentiels internationaux, considérés comme une exigence minimale, convaincus que les codes et les normes, sont de nature à promouvoir l'efficacité du marché, à combattre les gaspillages, à consolider la démocratie et à encourager les flux financiers privés. C'est pourquoi, l'Algérie s'est engagée dans un vaste programme de réforme de la comptabilité d'entreprise et de l'Etat, avec respectivement le Système Comptable Financier 9 inspiré du référentiel comptable international IAS-IFRS et la mise en œuvre en parallèle d'une adaptation des normes IPSAS. Cette réforme de la comptabilité, a été suivie par une restructuration des professionnelles de la comptabilité¹⁰ et par l'installation, le 22 octobre 2010, des membres du conseil national de la comptabilité.

Les missions du commissaire aux comptes

La loi n°10-01 et les textes y afférents sont investis le commissaire aux comptes d'un rôle de surveillance et d'alerte en cas de faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation¹¹ qu'il aurait relevés à l'occasion de l'exercice de sa mission¹². Le CAC doit signaler aux dirigeants et à l'assemblée générale ou à l'organe délibérant habilité, toute insuffisance de nature à compromettre la continuité d'exploitation de l'entreprise dont il a pu avoir connaissance, comme la perte des $\frac{3}{4}$ de son capital social, lorsqu'il est relevé une utilisation irrationnelle et abusive des ressources ou que la trésorerie accuse un déséquilibre compromettant.

En outre, et conformément à la loi n°05-01¹³ ainsi que l'ordonnance n°12-0214, le commissaire aux comptes doit répondre à l'obligation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Dans son rapport d'audit intérim, le commissaire aux comptes doit également donner des conseils à la direction de l'entreprise au sujet de son organisation dans le but d'améliorer le contrôle interne et d'éviter au maximum les fraudes et les erreurs.

Enfin, et à l'occasion de certaines opérations de la société (modification ou transformation de la nature juridique de la société, modification et ou ouverture du capital, modification de l'objet social ou du statut juridique de la société), le commissaire aux comptes intervient de façon particulière et ponctuelle en dressant un rapport spécial.

Le Commissaire Aux Comptes (CAC) exerce, une profession libérale réglementée et dépend

de l'information financière

de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) 15, régie par la loi n° 10-01 et le décret n° 11-26 qui fixe sa composition, ses attributions et les règles de son fonctionnement. Elle regroupe l'ensemble des professionnels régulièrement inscrits.

Le commissaire aux comptes est désigné conformément aux articles 600 et 609 du code de commerce pour un mandat de trois ans(03) renouvelable une fois.

Cette désignation est régie par le décret exécutif n°11-3216. Dans le cadre de sa mission, le commissaire aux comptes a pour objectif de s'assurer que les procédures existantes limitent les risques d'erreur et de fraudes et produisent une information financière et comptable reflétant l'image fidèle de la situation patrimoniale et financière et du résultat à la date de clôture. La désignation des commissaires aux comptes obéit au décret exécutif 17, cité plus haut, qui fixe les modalités de ces désignations sur la base d'un cahier de charges, formalisé et normalisé par la chambre nationale des commissaires aux comptes et la commission de normalisation du conseil national de la comptabilité.

Dans un délai maximum d'un mois après la clôture du dernier exercice du mandat du ou des commissaires aux comptes, le conseil d'administration, le directoire, le gérant ou l'organe habilité sont tenus d'élaborer un cahier des charges¹⁸ en prévision de la désignation par l'assemblée générale du ou des commissaires aux comptes.

Le Commissaire Aux Comptes et l'asymétrie de l'information

A la suite des nombreuses crises et des scandales financiers, tant en Europe qu'aux États Unis, le contrôle légal est devenu domaine de loi, car il fallait protéger les investisseurs et leur redonner confiance à travers une censure légale des comptes exercée par les membres d'un corps professionnel indépendant. En Algérie, la réforme de l'économie nationale qui tend à donner à l'information financière et comptable toute son importance, a imposé le commissariat aux comptes comme gardien de la légalité et garant de la fiabilité et de la sincérité de cette information.

A cet effet, l'article 10 bis du code de commerce (ordonnance 96-27 du 9 décembre 1996) fait obligation aux personnes morales commerciales "procéder ou de faire procéder à la vérification et à la certification de leurs comptes et bilans dans les formes légales requises"; il en est de même pour les entreprises publiques locales et économiques¹⁹.

En matière d'asymétrie d'information, le dirigeant dispose, contrairement aux actionnaires, d'informations comptables et financières complètes (états financiers, rapports de gestion, rapport d'audit interne etc.). Cette asymétrie dans la distribution de l'information associée à une divergence des intérêts donnent naissance au "problème d'agence".

Les effets néfastes d'une information totalement asymétrique ont été démontrés pour la première fois par Akerlof (1970). Par conséquent, sur un plan économique et en l'absence de facteur réglementaire, le recours aux services d'un

auditeur légal externe s'avère bénéfique.

Ce dernier participe à la réduction de l'asymétrie informationnelle en minimisant ce qu'on appelle la "perte résiduelle" (partie implicite des coûts d'agence due au comportement opportuniste des gestionnaires (Jensen et Meckling, 1976). De son côté, Pigé (1998, 2000) remarque qu'entre administrateurs et actionnaires, l'asymétrie concerne les états financiers, et c'est alors, la certification des commissaires aux comptes qui véhicule un degré d'assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information comptable. Compte tenu de l'existence d'une certaine asymétrie d'information entre les actionnaires qui délèguent aux dirigeants la responsabilité de gérer l'entreprise, on peut dire que l'intervention du commissaire aux comptes intervient pour atténuer ladite asymétrie et contribuer à résoudre les conflits d'agence, considérés comme entrave majeure au développement et à la pérennité des entreprises.

Le rôle répressif, par l'obligation de révéler au procureur de la république, qui pèse sur le commissaire aux comptes trouve sa source dans l'article 830 du code de commerce qui punit d'emprisonnement et / ou tout commissaire aux comptes qui aura sciemment, donné ou confirmé des informations mensongères sur la situation de la société ou qui n'aura pas révélé au procureur de la république, les faits délicatueux dont il aura eu connaissance. En outre, le manquement à cette obligation, implique des sanctions disciplinaires, à savoir, l'avertissement, le blâme, la suspension temporaire, pour une durée maximale de six (6) mois et la radiation du tableau.

De l'indépendance du commissaire Aux Comptes

L'indépendance de l'auditeur est un sujet d'intérêt croissant depuis les affaires scandaleuses d'Enron, Worldcom, etc. Comme le soulignent Fortin et Martel (1997), il est admis que l'auditeur, dans sa fonction d'attestation des états financiers, doit agir en fonction des intérêts, souvent contradictoires, de divers groupes d'utilisateurs (les créanciers, les actionnaires ou les agences de réglementation). En rédigeant son rapport, l'auditeur doit veiller à ce que les investisseurs disposent d'une information suffisante pour apprécier le risque et les perspectives de gain, porter un jugement sur la pertinence de l'information à divulguer et tenir compte de l'intérêt du public.

La loi, les règlements et la déontologie, font une obligation, à l'auditeur, d'être indépendant. Il doit, alors, conserver une attitude d'esprit qui lui permet d'effectuer sa mission avec intégrité et objectivité, mais aussi être libre de lien qui pourrait être interprété comme constituant une entrave à cette intégrité et objectivité.

En conséquence, la compétence de l'auditeur est une condition nécessaire à son indépendance. Sa décision d'être dépendant ou indépendant, sur le plan matériel, moral, intellectuel, ne peut être saisie que si sa compétence lui permet de comprendre de manière satisfaisante l'ensemble de ses travaux d'audit. Le contrôle technique devient absolument nécessaire pour pouvoir formuler un jugement sur les comptes. Compétence et indépendance sont ainsi, des variables liées entre elles et parfois même opposées.

Il faut, ainsi rechercher l'équilibre pour garantir et améliorer la qualité de l'audit. Il s'en suit, que l'indépendance, l'objectivité, l'éthique et le professionnalisme, constituent des éléments fondamentaux, pour garantir et améliorer la qualité de l'audit légal. Malheureusement, et depuis l'avènement de la loi 01-10, il a été constaté que certains cahiers des charges élaborés dans le cadre des appels d'appel d'offre ou de consultations pour désigner un commissaire aux comptes, comportent, paradoxalement des titres ou diplômes sans rapport avec la mission de contrôle légal et visent à altérer la saine compétition.

L'introduction d'autres exigences ou critères distinctifs conduisent, très probablement, à un choix orienté voir tendancieux. Pire encore, le fait de définir le programme d'audit, le calendrier de la mission et l'enchère des honoraires ne font que nuire à l'indépendance du commissaire aux comptes. En effet, la concurrence déloyale et la vente du service à vil prix, encouragent la médiocrité et nuisent à l'intégrité des professionnels compétents. En conclusion, plus les commissaires aux comptes et les membres du conseil d'administration sont indépendants, plus les missions d'audit légal seront de meilleures qualités.

(*) **Commissaire Aux Comptes et Maître de Conférence à l'Université Tahri Mohamed Béchar**

1 Humphrey, 1997 2 Power, 1997

3 Loi de 2006 sur la répression de la fraude

4 Stiglitz J E., 2003, «Quant le capitalisme perd la tête », FAYARD, p. 56

5 I. F. A. (Institut Française d'Audit)

6 Le Sarbanes-Oxley Act, dit SOX du 30/07/2001

7 Enron, Pramalal, Vivendis, Worldcom, Global Crossing, Qwest, Tyco

8 Déclaration du NEPAD du 08/07/2001

9 SCF 2007 10 La loi 10-01 du 29 juin 2010, relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé)

11 Arrêté du 24 juin 2013 fixant le contenu des normes des rapports du commissaire aux comptes (point 8.3)

12 Articles l'article 715 bis 4 et 715 bis 13 du code de commerce.

13 Loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme 14 Loi n° 05-01 du 06 février 2005 relative à la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

15 Loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme 16 Ordonnance n° 12-02 du 13 février 2012 modifiant et complétant la loi n°05-01 du 06 février 2005. 17 loi n° 10-01 du 29 Juin 2010 18 le décret exécutif n°11-26 du 27/01/2011

19 Le décret exécutif n° 11-32 du 27 janvier 2011 relatif à la désignation des commissaires aux comptes.

20 Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993

21 Cahier des charges.

SVB, CREDIT SUISSE...

Le FMI juge le système bancaire européen « vulnérable »

Le chef économiste du FMI considère que les Européens n'ont pas les moyens de soutenir massivement leur système financier en cas de crise bancaire, comme les autorités américaines l'ont fait après la faillite de SVB.

Faut-il s'inquiéter pour le système bancaire européen ? Le chef économiste du Fonds monétaire international (FMI) a en effet estimé mardi que l'Europe était « vulnérable », même si ses banques semblent « solides », dans un contexte marqué par la faillite de banques régionales américaines et du rachat en urgence de Crédit Suisse, en très mauvaise posture, par UBS. « L'Europe est vulnérable parce que l'union bancaire n'est pas terminée, a pointé Pierre-Olivier Gourinchas mardi à Paris auprès de l'Association des journalistes économiques et financiers (Ajef). On n'a pas encore d'union des dépôts : ça veut dire que la France est responsable de ses propres banques, l'Allemagne est responsable de ses propres banques s'il y a un choc en termes de garantie des dépôts ».

Endettement

Pourtant, « on est en droit de se poser des questions sur la capacité des pays (européens, ndlr) à prendre en charge leurs propres banques, si jamais il y avait un choc bancaire important », a-t-il suggéré, comme les autorités américaines sont intervenues après les faillites de la Silicon Valley Bank, de Signature Bank ou de First Republic.

BANQUE DE FRANCE

Les défaillances d'entreprises poursuivent leur remontée en avril

Les défaillances d'entreprises en France ont poursuivi en avril leur remontée sans toutefois retrouver leur niveau d'avant la crise sanitaire, a annoncé mercredi la Banque de France. Le nombre de défaillances cumulées au cours des 12 derniers mois s'est ainsi élevé en avril à 46.183, soit une hausse de 47,1% sur un an, tout en restant près de 10% en deçà du niveau de 2019, précise la banque centrale française. Les défaillances d'entreprises, qui avaient fortement reculé durant l'épidémie de Covid-19 en raison des mesures de soutien prises par l'État pour éviter les cessations de paiements, poursuivent « le rattrapage amorcé à l'automne 2021 », selon le communiqué de la Banque de France. Le rebond touche tous les secteurs de l'économie mais en particulier l'hôtellerie-restauration (+83,2%), qui avait été un grand bénéficiaire des aides publiques durant la pandémie, en raison des fermetures administratives dont les établissements avaient fait l'objet. L'industrie est également très affectée avec 60% de hausse et 3.439 entreprises défaillantes au cours des 12 derniers mois, soit

Les Etats européens voient notamment leurs marges d'action être limitées par leur important endettement depuis la pandémie, qui comprime leurs capacités budgétaires. Invité de France info ce mercredi matin, Pierre-Olivier Gourinchas a notamment pointé l'endettement de la France.

Le FMI « est quand même un peu inquiet de cette instabilité bancaire, parce qu'une fois que les investisseurs deviennent nerveux par rapport aux institutions financières, il y a toujours la possibilité de mouvements de marché qui s'amplifient et ne soient pas très bien contrôlés », s'est préoccupé Pierre-Olivier Gourinchas la veille, qui s'est aussi montré rassurant sur d'autres aspects.

Contexte financier instable

En effet, les banques européennes possèdent selon lui des « coussins de capitaux plus importants » que leurs homologues américaines. En outre, elles ont passé des tests de résistance (stress tests) de manière « plus rigoureuse » qu'aux Etats-Unis.

« Dans la zone euro, on n'a pas eu de grandes banques qui ont été mises en difficulté », a-t-il poursuivi, à l'exception de Credit Suisse, « une banque qui allait mal depuis déjà longtemps ». L'Europe « a des banques plus solides, mais moins d'outils (que les

Etats-Unis) pour répondre » à leurs éventuelles difficultés, a conclu le chef économiste du FMI.

Depuis plusieurs semaines, l'institution de Washington s'alarme des risques qui planent sur le système financier mondial dans un contexte financier plus instable. « Les faillites soudaines de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank aux États-Unis, ainsi que la perte de confiance à l'égard de Credit Suisse, une banque d'importance systémique au niveau mondial basée en Europe, ont rappelé avec force les difficultés que pose le resserrement des conditions tant monétaires que financières conjugué à l'accumulation des facteurs de vulnérabilité », déplorait le FMI dans son rapport sur la stabilité financière dans le monde paru début avril.

L'institution exhorte les banques centrales à prendre en compte ces risques dans leur politique de durcissement monétaire : « Si les tensions financières s'intensifient notablement et menacent la santé du système financier dans un contexte d'inflation élevée, il faudra sans doute faire des arbitrages entre les objectifs d'inflation et de stabilité financière ».

ALLEMAGNE

Le recul de l'inflation confirmé en avril

L'inflation en Allemagne a de nouveau reculé en avril à 7,2% sur un an, aidée par l'accalmie des prix de l'énergie, selon des chiffres définitifs publiés mercredi. L'indicateur poursuit son repli depuis le pic de l'automne dernier à 8,8%, a indiqué dans un communiqué l'institut Destatis, qui a ainsi confirmé une précédente estimation. Servant de référence pour la Banque centrale européenne, l'indice des prix harmonisé a avancé de 7,6% en avril sur un an, contre 7,8% en mars. Sur un mois, les prix grimpent en Allemagne de 0,4%, en données non harmonisées. Les prix des denrées alimentaires, en augmentant de 17,2% sur un an, « restent le principal moteur » de l'inflation, explique Destatis. Les produits laitiers (+34,8%), le pain et les produits céréaliers (+21,3%), les produits de la pêche (+19,7%) ainsi que les confiseries (+19,6%) voient leurs prix particulièrement monter.

HAUSSE DES TAUX

Pas de pause prévue face à l'inflation, prévient Christine Lagarde

La présidente de la BCE n'écarter pas de nouvelles hausses des taux d'intérêt. Et de doucher les espoirs d'une pause sur le durcissement monétaire, emboîtant ainsi la position de la réserve fédérale américaine. Pour rappel, la Banque centrale européenne a relevé au total de 3,75 points de pourcentage ses taux depuis juillet 2022, un rythme inédit dans l'histoire de l'institut monétaire.

La baisse des taux ne sera pas immédiate. La présidente de la Banque centrale européenne (BCE) laisse la porte ouverte à de nouvelles hausses des taux, dans une interview parue mercredi dans la presse japonaise, parue ce mercredi 10 mai. Lors des neuf derniers mois, l'institution monétaire européenne a « agi de manière très délibérée et décisive afin de lutter contre l'inflation » avec sept hausses de taux d'affilée jusqu'en mai, a rappelé Christine Lagarde, dans cette interview accordée au quotidien Nikkei. La dirigeante française a toutefois reconnu qu'il restait « encore du chemin à parcourir ».

Elle suggère ainsi que les gardiens de l'euro devront encore resserrer davantage la vis du crédit, son arme favorite pour abaisser les tensions sur les prix.

Des risques « importants »

Les denrées alimentaires et un large éventail de biens continuent de voir leurs prix grimper. L'inflation en zone euro a atteint 7% en avril. Elle navigue ainsi toujours bien au-delà de l'objectif de 2% visé par la BCE. « Il existe des facteurs qui peuvent induire des risques à la hausse importants pour les perspectives d'inflation », « en particulier, en ce qui concerne les augmentations de salaires dans divers pays européens », selon Christine Lagarde.

Cette déclaration n'est pas anodine. « Sur la base des données actuelles, nous devons continuer à augmenter les taux d'intérêt plus longtemps que prévu », a ainsi écrit Peter Kazimir, le gouverneur de la Banque de Slovaquie et membre du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne

le même niveau qu'en 2019 (3.435). Le rebond des défaillances est le plus marqué pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grands groupes, qui enregistrent un bond de 126,3%, avec 43 entreprises concernées contre 19 il y a un an. La hausse est également très forte pour les grosses PME (moyennes entreprises comptant entre 50 et 249 salariés) avec 328 défaillances (+87,4%), les petites entreprises de 10 à 49 salariés (+91,1%) et les TPE (+80,3%).

Elle est en revanche un peu plus faible que la moyenne pour les microentreprises avec une augmentation de 44,7%. Ces défaillances d'autoentrepreneurs, auxquelles la Banque de France agrège les entreprises de taille indéterminée, représentent à elles seules 42.652 défaillances. Le mois dernier, le cabinet spécialisé Altares avait de son côté annoncé que le niveau des défaillances avait déjà retrouvé son niveau d'avant-crise, en ne prenant en compte que les défaillances survenues au cours du premier trimestre 2023.

(BCE), mardi sur son blog. « Le ralentissement du rythme à 25 points de base est donc une étape qui nous permettra d'augmenter progressivement les taux pendant plus longtemps, si cela s'avère nécessaire et justifié par les données entrantes ».

Un constat partagé

Dans une interview accordée mardi à la Frankfurter Allgemeine Zeitung, Joachim Nagel, le président de la Banque fédérale d'Allemagne pousse, lui aussi, en faveur d'un maintien de la hausse des taux. Selon lui, « les taux devraient continuer d'augmenter » pour poursuivre la lutte contre l'inflation, qui a regagné 0,1 point de pourcentage en avril, à 7% en avril dans la zone euro, malgré sept hausses consécutives en neuf mois qui ont porté les taux directeurs au-delà de 3%.

La hausse des prix pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et alimente les revendications de hausses de salaire. Les économistes s'attendent désormais à ce que l'institut monétaire relève ses taux d'intérêt lors de

ses deux réunions prévues avant la pause estivale. Concernant l'économie, la zone euro est « dans une meilleure position que ce que nous craignons il y a six mois », quand l'Europe devait parer à l'approvisionnement en énergie en devant se passer du gaz russe, estime la présidente de la BCE. Cependant, une ombre demeure selon elle au tableau. De grandes incertitudes subsistent, « y compris ce qui se passera dans la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, et certains signes émergents de faiblesse de la demande de produits manufacturés ».

Même son de cloche aux Etats-Unis

La poursuite de la politique de resserrement monétaire européenne rencontre un écho aux Etats-Unis. La banque centrale américaine (Fed) n'exclut pas non plus un relèvement supplémentaire des taux lors de sa prochaine réunion, a indiqué mardi un de ses responsables, une semaine après une réunion qui avait

marqué un changement de ton et laissé prévoir une pause.

Mais quelques heures avant Christine Lagarde, la Fed est revenue sur ces propos. Et de doucher les espoirs d'une pause. « Nous n'avons pas dit que nous avions fini d'augmenter les taux », a déclaré John Williams, le président de la Fed de New York.

Les effets de ces actions sur l'économie réelle mettent des mois à se faire sentir. Et, récemment, la crise bancaire a ajouté une couche supplémentaire de difficultés pour les emprunteurs, puisque les banques accordent moins facilement de crédits à leurs clients, ce qui agit comme une hausse des taux. La prochaine réunion de la Fed aura lieu les 13 et 14 juin. La Fed a, depuis mars 2022, relevé de 5 points son principal taux directeur, le faisant passer de la fourchette de 0 à 0,25% dans laquelle il se trouvait depuis le début de la pandémie, à 5,00-5,25%.

JAPON

La Bourse de Tokyo timorée avant l'inflation américaine

La Bourse de Tokyo a ouvert mercredi 10 mai en léger repli, dans l'attente des données de l'inflation aux États-Unis en avril, qui devraient confirmer une nouvelle fois qu'une baisse des taux de la Réserve fédérale américaine (Fed) n'arrivera pas de sitôt. L'indice vedette Nikkei perdait 0,37% à 29.135,44 points vers 00H45 GMT et l'indice élargi Topix cédait 0,32% à 2.090,85 points.

L'indice des prix à la consommation CPI aux États-Unis, qui sera publié plus tard ce mercredi, «va rappeler à tout le monde que l'inflation persiste (...)». Cela va justifier les appels à un maintien plus long des taux élevés de la Fed, a prévenu l'analyste Edward Moya dans une note d'Oanda.

Les investisseurs à Tokyo surveillaient aussi les négociations sur le relèvement du plafond de la dette américaine, qui sont restées mardi dans l'impasse, et digéraient une série de résultats d'entreprises japonaises contrastés la veille en attendant une nouvelle salve ce mercredi, dont les résultats annuels du géant automobile Toyota en fin de séance.

Nintendo ne s'enflamme pas. L'action Nintendo reculait de 0,47% à 5.703 yens. Comme à son habitude, le pionnier japonais du jeu vidéo a livré mardi des prévisions de résultats ternes pour son nouvel exercice 2023/24 démarré le 1er avril, malgré le soutien conséquent pour ses ventes que devrait représenter son nouveau jeu Zelda sur sa console Switch, à partir de ce vendredi.

Mitsubishi Motors plonge. Le titre du constructeur automobile Mitsubishi Motors somrait de 8,69% à 483 yens. L'allié de Renault et Nissan a annoncé mardi s'attendre à une chute de ses bénéfices sur son nouvel exercice 2023/24, notamment en raison d'effets de change défavorables liés à la remontée du yen par rapport au dollar, alors que le phénomène inverse a gonflé ses résultats 2022/23.

Le cours dollar/yen était quasi stable, un dollar valant 135,27 yens vers 00H35 GMT contre 135,23 yens mardi à 21H00 GMT. La monnaie européenne se négociait pour 148,37 yens contre 148,23 yens la veille, et bougeait à peine face au billet vert, à raison d'un euro pour 1,0968 dollar contre 1,0962 dollar mardi à 21H00 GMT.

Le marché du pétrole baissait légèrement. Vers 00H25 GMT le baril de WTI américain perdait 0,3% à 73,49 dollars et le baril de Brent de la mer du Nord reculait de 0,27% à 77,23 dollars.

CAC40

En mode 'wait and see' avant l'inflation américaine

La Bourse de Paris débute la séance sur une note prudente mercredi matin à l'entame d'une séance marquée par une série de statistiques, dont les très attendus chiffres de l'inflation aux États-Unis. L'indice CAC 40 est en repli de 0,2% à 7380 points.

Le marché parisien avait clôturé la séance de mardi sur un repli de 0,6%, sous le seuil des 7400 points, dans le sillage des valeurs du luxe affectées par des chiffres d'activité plus faibles que prévu en provenance de Chine.

Après quatre mois de hausse, le 'rally' boursier du début d'année s'est arrêté depuis la fin du mois d'avril et la situation semble devenir un peu plus délicate maintenant que les investisseurs réalisent que les banques centrales pourraient se montrer moins bienveillantes que prévu. Graphiquement, le CAC 40 reste proche de sa zone 'neutre' des 7440 à 7480 points, mais conserve suffisamment d'éléments techniques pour rapidement venir dépasser le seuil des 7500 points, estiment toutefois les analystes techniques.

'Nous pouvons raisonnablement croire à une remontée de l'indice sur la résistance majeure des 7550 points', affir-

ment les équipes de Kiplink Finance.

'A contrario, une fracture du support des 7375 points replacerait l'indice CAC 40 en tendance baissière de plus long terme', prévient la société de Bourse parisienne.

La journée est chargée avec une batterie d'indicateurs à l'agenda, avec notamment les chiffres définitifs de l'inflation allemande au mois d'avril. L'indice des prix à la consommation (CPI) a augmenté de 7,2% sur un an le mois dernier, conformément à la première estimation qui avait été fournie à la fin du mois.

Les investisseurs prendront surtout connaissance, à 14h30, de l'indice des prix à la consommation aux États-Unis, un indicateur susceptible de modifier les anticipations en matière de politique monétaire. Le consensus des économistes table sur un ralentissement de l'indice des prix à la consommation (CPI) à +0,3% dans sa version de base ('core') en avril,

contre +0,4% le mois précédent.

Des chiffres supérieurs au consensus pourraient raviver les craintes sur une nouvelle hausse de taux de la Réserve fédérale et favoriser une nouvelle poussée au niveau des rendements des emprunts d'Etat, qui sont repartis à la hausse depuis le début du mois.

Sur le marché obligataire, le rendement de l'emprunt américain à 10 ans se stabilise autour de 3,52%. De son côté, le taux du 10 ans allemand évolue à 2,34%.

La séance sera également teintée par de nouvelles publications d'entreprises. Parmi les sociétés ayant publié avant l'ouverture, Crédit Agricole a annoncé des résultats meilleurs que prévu au premier trimestre.

Crédit Agricole publie un BPA sous-jacent de 0,37 euro, en hausse de 78,8% pour le premier trimestre 2023, ainsi qu'un résultat brut d'exploitation sous-jacent de 2,31 mil-

liards, en croissance de 26,8% (+28,3% pour les pôles métiers hors Activités Hors Métiers). Les revenus sous-jacents augmentent de 10,4% à 6,15 milliards d'euros.

Alstom a livré pour sa part de bons résultats pour son exercice 2022/23 dans un marché ferroviaire en croissance et s'est donné pour l'exercice fiscal 2023/24 l'objectif d'une marge d'exploitation ajustée d'environ 6%.

L'équipementier de transports Alstom publie au titre de son exercice 2022-23 un bénéfice net ajusté de 292 millions d'euros, contre une perte de 173 millions un an plus tôt, avec une marge d'exploitation ajustée améliorée de 0,2 point à 5,2%. Son chiffre d'affaires s'accroît de 7% (+5% en organique) à 16,5 milliards d'euros.

Ce soir, ce sera au tour du géant américain du divertissement Disney de dévoiler ses comptes trimestriels.

BOURSES EUROPÉENNES

Les actions marquent une pause

Les principales Bourses européennes évoluent en ordre dispersé et sur de faibles écarts en début de séance mercredi, à l'approche de la publication des chiffres mensuels de l'inflation aux États-Unis.

L'indice parisien CAC 40 gagne 0,09% à 7.403,59 points vers 07h28 GMT, tiré entre les résultats de Crédit agricole et d'Alstom.

A Londres, le FTSE 100 prend 0,11% et à Francfort, le Dax recule de 0,09%.

L'indice EuroStoxx 50 est en hausse de 0,05%, le FTSEurofirst 300 de 0,08% et le Stoxx 600 de 0,03%.

Le rapport mensuel sur les prix à la consommation, que le département américain du Travail publiera à 12h30 GMT, permettra de déterminer si l'inflation a continué de ralentir en avril aux États-Unis.

Il pourrait aussi donner des indications sur la suite de la politique monétaire de la Réserve fédérale, qui a laissé entrevoir une possible pause dans sa campagne de hausse des taux à l'issue de sa réunion ce mois-ci.

Le consensus Reuters donne un indice CPI en hausse de 5% sur un an le mois dernier, comme en mars, et de 5,5% en excluant l'énergie et les produits alimentaires, après 5,6% un mois plus tôt.

En outre, les investisseurs gardent aussi un œil sur le dossier de la dette américaine.

Le président Joe Biden et les leaders républicains du Congrès, emmenés par le président de la Chambre des représentants Kevin McCarthy, sont restés divisés sur le relèvement du plafond de la dette à l'issue d'un entretien mardi à la Maison blanche,

alors que plane le risque d'un défaut au 1er juin.

Dans l'actualité des entreprises, Crédit agricole a publié des résultats trimestriels supérieurs aux attentes, portés par la baisse de son coût du risque et les activités de trading. Son action grimpe de 4,86%. Alstom, qui a reporté d'un an des objectifs à moyen terme, recule de 2,16%. Moody's a abaissé sa note à "BAA3" contre "BAA2" auparavant.

Casino abandonne 2,45% près de la dégradation de sa note de crédit par Standard & Poor's, qui évoque un risque de défaut.

A Francfort, Siemens Healthineers perd 6,94% après la chute de 30% de son bénéfice d'exploitation trimestriel tandis que Continental s'octroie 3,91% après la publication de résultats en hausse

FRANCE

Crédit agricole dépasse les attentes au premier trimestre, le titre grimpe

Crédit agricole SA a fait état mercredi de résultats supérieurs aux attentes au premier trimestre, portés par la baisse de son coût du risque et les activités de trading dopées par la volatilité des marchés, ce qui fait monter le titre en Bourse.

La deuxième banque française par la capitalisation boursière, après BNP Paribas, a dégagé sur le trimestre passé un bénéfice net multiplié par 2,1 à 1,23 milliard d'euros, là où les analystes attendaient en moyenne 816 millions d'euros selon un consensus établi par le groupe.

Sur la période janvier-mars, ses revenus ont progressé de près de 10% tandis que son coût du risque, qui mesure le niveau de provision pour mauvaises créances, a été réduit de moitié.

Dans une note de recherche, les analystes de Jefferies saluent la performance de Crédit agricole SA, surtout dans les activités de marché, l'assurance et la banque de détail en Italie.

Ceux de JP Morgan relèvent toutefois une déception sur la performance dans les services financiers spécialisés. A la Bourse de Paris, l'action Crédit agricole SA profite des résultats trimestriels et s'adjuge plus de 5% à 11,70 euros dans les premiers échanges, signant ainsi la plus forte hausse de l'indice CAC 40.

Les activités de marché de la banque affichent des revenus en hausse de 36,8% à 941 millions d'euros, soutenus par les activités sur les taux, devises et matières premières (FICC) où le groupe fait mieux que ses concurrents comme BNP Paribas, Deutsche Bank ou Goldman Sachs.

La banque souligne dans un communiqué la "reprise du marché crédit primaire et la performance des produits de couverture", alors que les investisseurs avaient le regard braqué sur la santé du secteur financier après la déroutée de plusieurs banques régionales américaines et le sauvetage de Credit Suisse par UBS en Europe.

Crédit agricole s'attend toutefois à un ralentissement du trading au deuxième trimestre avec la baisse de la volatilité.

"Je pense qu'il y aura évidemment une forme de ralentissement. (...) La volatilité des marchés diminuant, les besoins de couverture de nos clients diminuent également", a dit Xavier Musca, directeur général délégué de Crédit agricole SA en charge des grandes clientèles, lors d'une conférence de presse.

Jérôme Grivet, le directeur général délégué de Crédit agricole SA en charge du pilotage et du contrôle, a également fait savoir que depuis le début de l'année, la banque avait réduit de 500 millions d'euros son exposition à la Russie à 2,4 milliards d'euros à fin avril contre 4,6 milliards d'euros au début de la guerre en Ukraine en février 2022. Crédit agricole SA a dans le même temps confirmé ses objectifs à horizon 2025.

MOBILITÉ

Les e-fuels vont-ils sauver les véhicules thermiques en Europe après 2035 ?

De l'hydrogène et du CO2 capté dans l'air... En mélangeant les deux, on peut obtenir des e-fuels. Autrement dit de l'essence sans pétrole. Une bouée de sauvetage pour les véhicules thermiques auxquels l'Europe s'apprête à tourner le dos ?

Terminé la vente des véhicules essence et diesel neufs après 2035 en Europe ? Pas si vite. L'Allemagne pousse pour introduire une exception visant à poursuivre la vente de véhicules thermiques au-delà de cette date... à condition qu'ils carburant aux e-fuels.

Les e-fuels, ce sont des carburants sans pétrole, fabriqués à partir d'hydrogène vert et de CO2 capté dans l'air ou les fumées d'usines. Avec l'avantage potentiel d'être quasi neutre en carbone.

Le hic ? La production de ces carburants de synthèse est très gourmande en énergie. Trop pour pouvoir être une alternative à l'échelle et à bas-coût, pointent certains. De là à faire d'emblée une croix dessus ? Au tour de Stellantis d'exprimer un intérêt pour les e-fuels. Le 20 avril, le constructeur automobile franco-italo-américain annonçait tester ces



nouveaux carburants, avec l'espoir que cette solution soit un jour applicable aux 28 millions de véhicules thermiques (essence et diesel) Stellantis actuellement en circulation en Europe. A la clé ? Un potentiel de réduction de 400 millions de tonnes de CO2 entre 2025

et 2050, évalue le groupe. C'est toute la promesse des e-fuels. « On parle aussi d'électro-carburants ou de carburants de synthèse », détaille Florence Delprat-Janraud, directrice du centre de résultats « produits énergétiques » à l'IFP Energies nou-

velles (Ifpen)*. « L'intérêt est qu'ils sont produits sans pétrole, poursuit-elle. A la place, on utilise du CO2 capté dans les fumées industrielles ou dans l'air, et de l'hydrogène, gaz qui a l'avantage de pouvoir être produit à partir d'énergies renouvelables ».

Une première usine de production au Chili

Ce mélange CO2 + hydrogène vert donne du méthanol qui, lors d'un second raffinage, pourra être transformé en carburant de synthèse prêt à être utilisé dans les réservoirs, sans aucune modification technique des voitures thermiques. Et si, en roulant, les véhicules carburant aux e-fuels émettent toujours du CO2, l'idée est que cette quantité soit compensée par celle captée pour sa fabrication.

JIZAI ARMS

Le robot exosquelette qui ne baisse jamais les bras

Des chercheurs de l'université de Tokyo ont fabriqué un robot comportant jusqu'à six bras, qui se porte comme un sac à dos. Ce dernier est capable, notamment, d'enlancer d'autres automates.

Le dispositif, lorsqu'il comporte quatre membres, pèse 14 kilos. Cet appareil à six membres robotisés va disrupter les câlins. L'Information Somatics Lab de l'université de Tokyo a créé un système baptisé Jizai Arms, entièrement contrôlable par l'utilisateur grâce à une manette ou un ordinateur, qui promet notamment « une interaction sociale entre plusieurs porteurs, comme un échange de bras, et [d']explorer les interactions possibles entre les cyborgs numériques », selon son site internet. Cette improbable machine est le fruit d'une collaboration entre plusieurs chercheurs dans le domaine de l'humain augmenté, des ingénieurs, un architecte système, des concepteurs de produits ou encore des industriels qui se sont chargés de la conception mécanique, de la fabrication des pièces et de l'assemblage.

DRONE À DÉCOLLAGE VERTICAL

Il se transforme pour l'US Navy

Dans cette version du prototype de VTOL X-P4, le Transwing déploie de plus grandes ailes et est testé pour les besoins militaires propres à l'US Navy.

Après des tests sur des prototypes civils, c'est pour la marine américaine, que le Transwing de Pterodynamics prend l'air. Parmi les nombreux concepts de VTOL (drone électrique à décollage et atterrissage verticaux), Transwing est un des modèles les plus remarquables et aboutis du moment. Repliée pour le vol stationnaire et l'élévation verticale, l'aile se déploie et bascule en mode avion pour le départ en croisière. Contrairement aux modèles précédemment testés, le prototype X-P4 est plus grand avec une envergure de 4 mètres et un fuselage d'environ 2 mètres de long qui se termine avec un empennage en V sur la queue. Lorsqu'il vole en croisière, seuls deux de ses quatre moteurs sont actifs. Les hélices des deux autres se replient contre la nacelle des moteurs. Une façon d'économiser beaucoup d'énergie alors que le drone bénéficie d'une bonne portance avec ses longues ailes. Pour l'atterrissage, les quatre moteurs sont activés et le plan horizontal des ailes tourne vers le haut et les ailes se resserrent sur les flancs de la cellule afin de servir de poutres aux quatre moteurs répartis à l'avant et à l'arrière du drone. Le procédé permet de pouvoir décoller et d'atterrir dans des endroits où il y a très peu de place.

Du drone militaire au taxi volant. Par rapport aux prototypes précédents, celui-ci pourrait bien avoir des applications militaires, puisqu'il sera capable de transporter une petite cargaison d'une base terrestre à un navire et vice-versa. C'est ainsi que depuis 2021, la firme a engagé un partenariat avec l'US Navy. Pour cette dernière, c'est forcément une solution plus avantageuse et économique que de missionner un Black Hawk ou des avions V-22 Osprey VTOL pour de petits besoins logistiques ponctuels. Mais, hormis ce prototype, Pterodynamics veut voir plus grand. La firme compte redimensionner son concept pour qu'il puisse atteindre une taille permettant de transporter une dizaine de personnes. Ce taxi volant pourrait être utilisé en milieu urbain sur des plateformes de décollage sur les immeubles, par exemple.

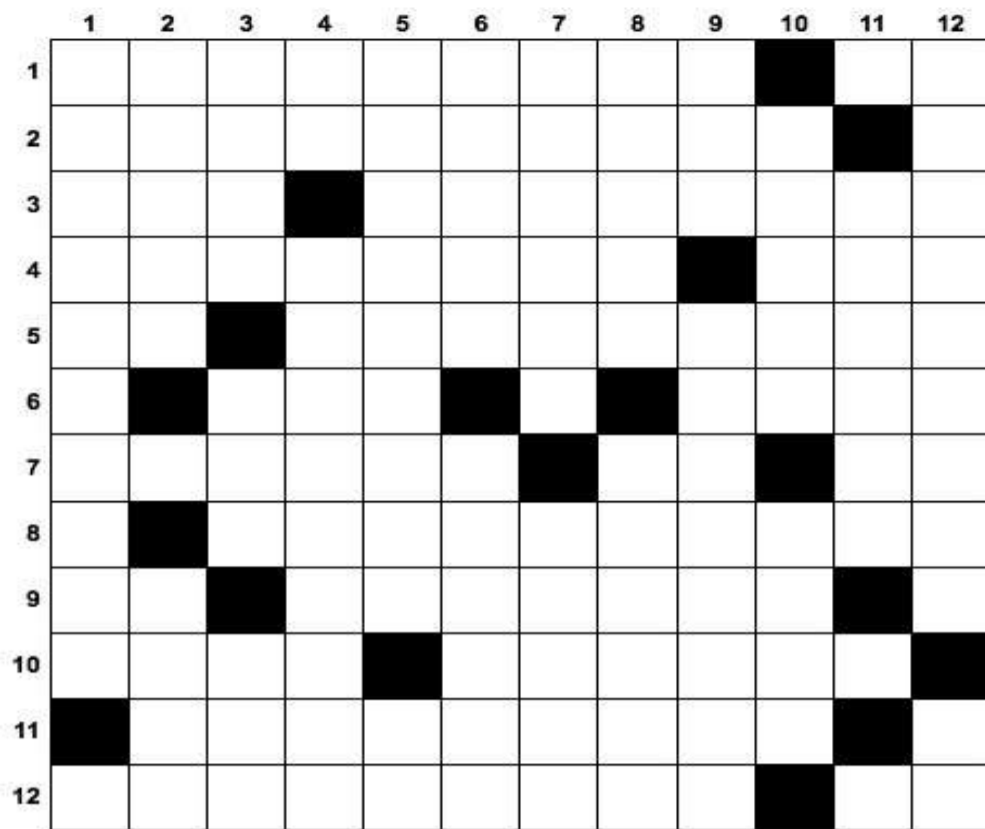
LA PLUS PETITE LED DU MONDE

Elle peut transformer un smartphone en microscope

Des chercheurs de l'alliance Singapour-MIT pour la recherche et la technologie (Smart) ont créé la diode électroluminescente (LED) à base de silicium la plus petite au monde. Dans un article publié dans la revue Nature Communications, ils détaillent leur LED dont la zone d'émission est moins de 0,14 micromètre, soit un diamètre d'environ 400 nanomètres.

Malgré sa petite taille, cette LED est capable d'atteindre 50 mW/cm², soit comparable à des diodes bien plus grandes. La lumière émise a une longueur d'onde autour de 1 100 nanomètres, se situant donc dans l'infrarouge. Grâce à sa petite taille, les chercheurs ont pu intégrer cette LED dans une puce CMOS, à côté d'autres composants électroniques et photoniques.

Un microscope à bas coût. Les chercheurs ont ensuite utilisé cette puce CMOS pour créer un microscope holographique, une alternative économique et beaucoup plus compacte par rapport à un microscope traditionnel, sans système de lentille coûteux. L'échantillon est illuminé grâce à la LED, puis le capteur CMOS enregistre le signal d'interférence, autrement dit la combinaison de la lumière émise par la LED, et celle diffractée par l'objet.



Grille n° 1

Horizontalement

1 Cité sainte.- Mille cinq cents.2 Étude scientifique des sociétés.3 Rayon.- Isolement.4 Physicien allemand.- Court.5 Manganèse.- Vérifions.6 Acide ribonucléique.- Crochet.7 Énergie.- Rituel.- Ressenti.8 Qui contiennent l'hostie consacrée.9 Préposition.- Astres.10 Détruit le moral.- Problèmes.11 Démodées.12 Cautions.- Zinc.

Verticalement

1 Lamentations.2 Métal.- Agence spatiale.3 Fleuve d'Europe.- Adolescent.- Sain.4 Nombre.- Sera anxieux.5 Avec soutien du son.- Année.6 Plante charnue.- Mauvaise odeur.7 Nymphette.- Non.8 Île de la Grèce.- Alésée.9 Déposa.- Régées.10 Monnaies.- Déesse égyptienne.11 Valses.12 Qui élève des animaux.- Radon.

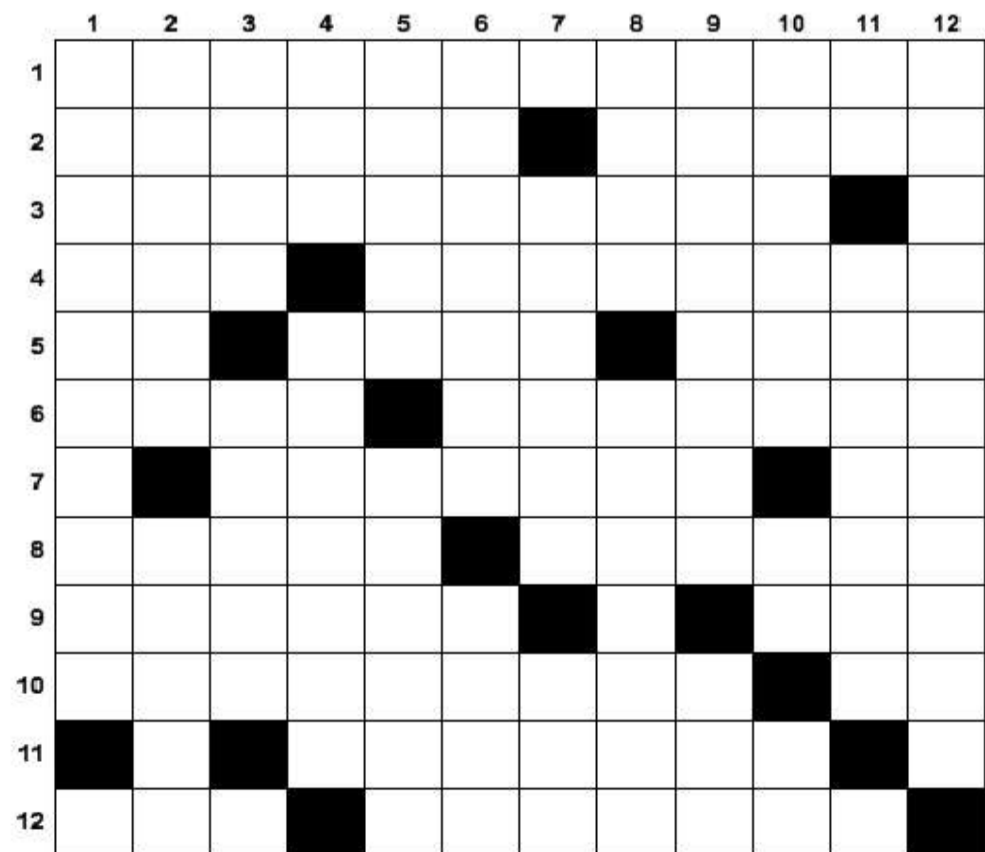
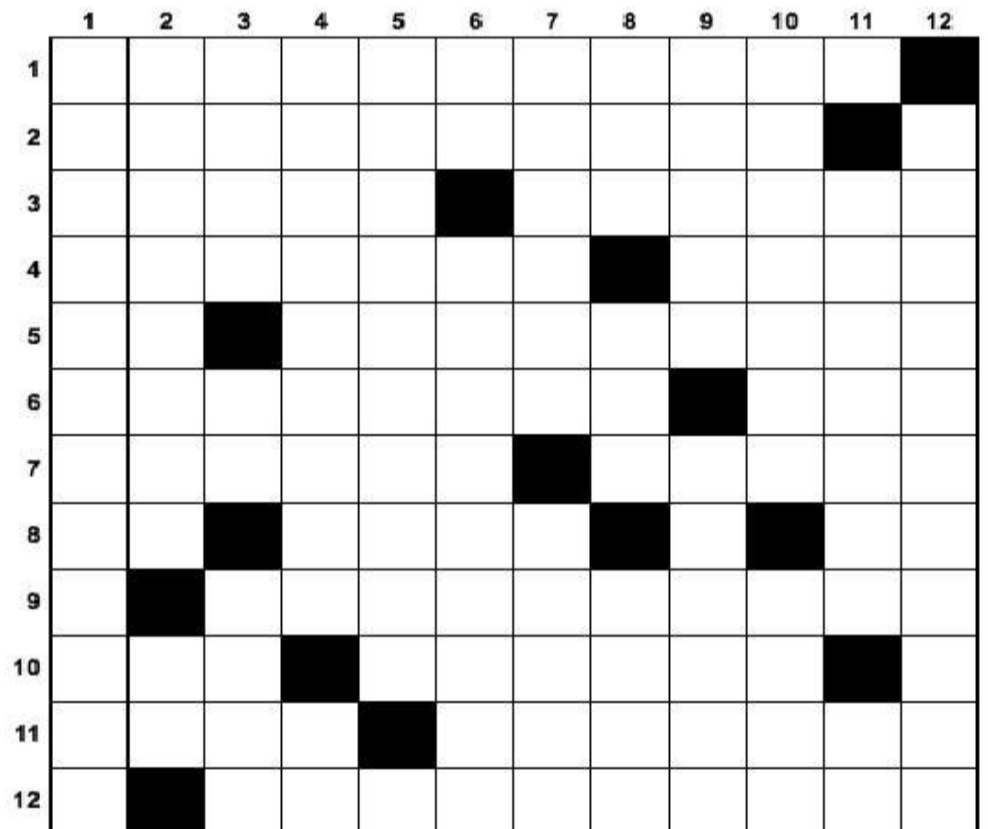
Grille n° 2

Horizontalement

1 Tombées de la nuit.2 Relatives à l'hébergement payant.3 Participe présent du verbe avoir.- Acariâtre.4 Contient un condiment.- Aurochs.5 Appris.- Environ trois décennies.6 Action d'embrasser.- Nenni.7 Souveraines.- Transparent.8 En matière de.- Occise.- Cobalt.9 Déclinai.10 Note.- Enlève les grains.11 Dieu de l'Amour.- Niveau.12 Verrouiller.

Verticalement

1 Femmes à l'affût (Poétique).2 Monarchies.- Conjonction.3 Table du boucher.- S'est esclaffé.- Bruit que fait une goutte d'eau.4 Qui confesse ses péchés.- Adjectif possessif.5 Qui succède à quelque chose.6 Note.- Informe.7 Tissu dur des dents.- Coffret.8 Urus.- Adjectif possessif.- Hissa.9 Octroya.- Manufactures.10 Alcaloïde.- Marque la similitude.11 Abandonna.- Laize.12 Remplacer une toile (Peinture).



Grille N° 3

Horizontalement

1 Qui permet de situer.2 Envoyées.- Qui porte des gants.3 Descendance.4 Époque.- Boucher.5 Système d'exploitation IBM.- Limitée.- Imitateur.6 Pièce aux échecs.- Incitas.7 Veste.- Notre-Seigneur.8 Sot.- Débarrassai de sa coquille.9 Lèse de nouveau.- Ville du Brésil.10 Expulsions.- Étain.11 Acquiès.12 Armée.- Élegante.

Verticalement

1 Qui est connu de tous.2 Loi du silence.- Estimation.3 Cinéma.- Partie de la Guinée.4 Résine.- Cinéaste français.5 Petit rongeur très agressif.- Maux d'oreilles.6 Reine de France.- Puise.7 Mouche.- Vieux oui.8 Accomplit.- Montre.9 Ville d'Italie.- Sans humidité.10 Nostalgies.- Lawrencium.- Saint.11 Do.- Découlaïs.12 Rétablissions.

BAOJUN YEP

Un pick-up électrique pour les nostalgiques du Samurai

Ce tout petit pick-up électrique chinois plairait sans doute à ceux qui adoraient rouler cheveux au vent en Suzuki Samurai (ou en Mercedes Classe G châssis court).

Le Baojun Yep pick-up remplace les places arrière de la version fermée par une benne. Encore relativement nombreuses au catalogue des constructeurs automobiles jusqu'au début du siècle, les versions découvrables des tous-terrains ont totalement disparu chez nous. Il reste bien le très élitiste Jeep Wrangler 4XE, disponible uniquement en châssis long à cinq

portes, mais les petits modèles du genre du Suzuki Jimny cabriolet, de l'ancien Land Rover Defender découvrable ou encore du premier Toyota Rav4 n'existent plus. Et le récent Ford Bronco coûte encore plus cher que le Jeep Wrangler à cause du malus écologique français.

Le concept dévoilé par la marque chinoise Baojun pourrait peut-être faire envie à ceux qui adoraient crapahuter au volant de ces

petits 4x4 abordables cheveux au vent. Version pick-up du petit tout-terrain électrique Yep présenté il y a quelques semaines, l'engin remplace les places arrière par une toute petite benne. Sa configuration est différente de celle des petits 4x4 découvrables donc (puisque ces derniers conservaient leurs places arrière), mais la vidéo ci-dessus montre qu'il est possible d'enlever le toit pour rouler au grand air. Le Yep pick-up ne manque pas

d'allure avec ses lignes carées et séduisantes.

Un concept pour l'instant Equipé comme le Yep normal d'un petit moteur électrique, le pick-up n'existe pour l'instant qu'à l'état de concept-car virtuel. Baojun osera-t-il produire une version de série de ce petit 4x4 fort en gueule ? A condition de garder un prix raisonnable, il y aurait sans doute de quoi plaire aux clients. En Chine, et même ailleurs

DACIA

Leader du marché italien !

Avec 28.913 immatriculations au premier trimestre de l'année, Dacia confirme sa position de leader sur le marché des véhicules particuliers et obtient une part de marché de 9,7%.

Ce résultat souligne encore une fois la performance du modèle économique de Dacia, en l'occurrence la Sandero, qui réalise plus de 90 % de ses ventes via ce canal. La Sandero, qui a pu réaliser au premier trimestre 15 235 immatriculations, s'est classée première voiture étrangère la plus vendue sur le marché des particuliers, restant leader du segment B. Entre janvier et avril, Duster

s'est classé quatrième parmi les voitures vendues aux particuliers avec 10 653 immatriculations et conserve ainsi la troisième position en tant que voiture étrangère la plus vendue aux particuliers. Avec 2 378 immatriculations sur le marché de la voiture particulière – dépassant plus de 9 000 unités depuis son lancement début 2022 –, le Jogger se confirme dans le Top 10 du segment C et premier du segment C-Multispace. Spring, le petit SUV 100% électrique de la gamme Dacia, parfait pour la ville, se classe au septième rang sur le marché des voitures électriques avec 650 immatricu-

lations. En outre, les modèles GPL, ont également eu leur part du gâteau, avec plus de 21 000 immatriculations et une part de marché supérieure à 40 %, par conséquent, Dacia s'affirme comme le leader sur ce segment. Le moteur bicarburant Eco-G 100 est le plus choisi par les clients, avec un mix des ventes de 70 %.

Par ailleurs, DACIA a pu dépasser Tesla, Fiat et Nissan dans le Vieux Continent. Dacia a vendu 171 789 unités entre janvier et mars de l'année en cours, avec une croissance par rapport à la même période de l'année 2022 égale à 34,3 %. Grâce à ces chiffres,

la part de marché détenue par l'entreprise est désormais de 4,6 % en Europe, en hausse de 0,8 %, la plus forte croissance jamais enregistrée parmi les marques du Top 30. à commencer par Tesla, mais aussi Fiat, Opel, Citroën, Nissan et Mazda.

ALPINE DÉVOILE A290

Sa vision de la sportivité électrique...

L'A290, future petite sportive électrique de la nouvelle ère Alpine, se dévoile sous les traits spectaculaires et ultra-sportifs du show-car A290_β (A290 «bêta»). Le premier des trois modèles du futur «Dream Garage» sera une sportive nouvelle génération, 100 % électrique, pensée pour éveiller en chacun l'esprit de compétition et réinventer la sportivité au quotidien.

L'A290_β initie donc ce nouveau chapitre dans la passionnante histoire d'Alpine. En s'appuyant sur son héritage et son ADN sportif, la marque se lance à la conquête de nouveaux segments, avec en premier lieu celui dédié aux citadines sportives. À travers son design, ses matériaux et ses technologies, ce show-car illustre une nouvelle manière de vivre la sportivité électrique, en offrant autant d'émotions au pilote qu'à ses passagers. À l'heure où la mobilité décarbonée devient primordiale dans le secteur automobile, l'Alpine A290_β est plus qu'un show-car, elle est aussi l'incarnation d'une ambition forte et engagée pour la marque, au profit d'une sportivité durable.

Un nom qui évoque l'avenir

Le choix d'A290_β répond à la stratégie globale de naming de la marque Alpine, avec des noms qui débutent par la lettre « A », suivie de trois chiffres. Le chiffre « 2 » correspond au segment B et le nombre « 90 » à la future gamme « lifestyle » de la marque. Enfin, la lettre Bêta de l'alphabet grec est utilisée pour désigner une étape intermédiaire de développement avant le lancement officiel de la voiture de série.

« L'A290_β marque le début d'une nouvelle ère pour Alpine, avec la naissance du « Dream Garage » 100 % électrique dès 2024. Ce show-car urbain réinvente les codes de la sportivité électrique. En s'appuyant sur un héritage fort, l'A290_β projette Alpine vers le futur pour vivre au quotidien l'esprit de compétition qui anime la marque depuis sa création. »

POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2023

Ducati affiche des résultats de livraison record

Après une année 2022 très réussie, qui a été la meilleure année jamais réalisée par Ducati en termes de livraisons, de revenus et de rentabilité, le constructeur basé à Bologne a commencé l'année 2023 avec des résultats très positifs. Les livraisons ont établi un nouveau record au premier trimestre 2023 avec 14 725 motos acheminées vers des clients passionnés dans le monde entier, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à la même période en 2022. Claudio Domenicali, président et chef de la direction de Ducati : « Après avoir clôturé notre meilleure

année en 2022, nous avons entamé 2023 avec des résultats solides qui confirment une stratégie d'entreprise qui porte ses fruits avec un excellent résultat. Sur la base de ces chiffres positifs, nous continuons à travailler pour atteindre le meilleur résultat possible, avec l'objectif principal de satisfaire tous les Ducatistes passionnés de notre belle communauté ».

Ces excellents résultats sont mis en évidence dans les principaux marchés de Ducati : L'Italie est en première position avec 2 717 motos livrées et une croissance de 7 % par rapport à la période de l'année der-

nière. Les États-Unis, le deuxième plus grand marché de Ducati, ont augmenté les livraisons de 21 % au premier trimestre 2023 avec 1 677 motos vendues. L'Allemagne, en troisième position, a également progressé de 21 % par rapport à la même période en 2022, avec 1 666 motos livrées. Francesco Milicia, vice-président des ventes mondiales et de l'après-vente de Ducati : « Les livraisons réalisées au cours du premier trimestre 2023 constituent un nouveau record pour Ducati, avec une croissance sur tous les principaux marchés. Nos concessionnaires de

confiance dans le monde jouent un rôle important dans l'obtention de ces résultats, et ils seront également en première ligne pour la deuxième édition de l'événement « We Ride As One » qui aura lieu le 6 mai prochain. Je tiens à les remercier pour leur engagement envers la marque ainsi que nos précieux Ducatisti ». La Multistrada V4 dans toutes ses versions reste la moto la plus réussie de la gamme Ducati avec 2 668 modèles livrés dans le monde entier sur les trois premiers mois de 2023, suivie par la Monster avec 2 005 motos vendues. Le troisième modèle le plus apprécié est la DesertX

avec 1 442 livraisons, ce qui confirme la stratégie de la marque d'élargir sa gamme de produits et d'entrer dans un nouveau segment. Ducati est présent dans plus de 90 pays avec un réseau de vente étendu qui compte plus de 800 concessionnaires et ne cesse de croître. En effet, en 2023, le constructeur de Bologne prévoit d'ouvrir 55 nouveaux concessionnaires, dont certains ont déjà été inaugurés au cours du premier trimestre de l'année. Parmi ceux-ci, le premier concessionnaire intégré Audi Ducati en Suisse a ouvert ses portes à Volketswil (Zurich) en mars.

Les Hadjis rappelés à procéder aux formalités administratives avant le 15 mai

Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs rappelle aux citoyens devant accomplir les rites du pèlerinage pour l'année 2023, l'impératif de procéder aux formalités administratives préliminaires avant le 15 mai en cours. Le ministère "rappelle à l'ensemble des citoyens devant accomplir les rites du pèlerinage (saison 2023/1444 de l'hégire), l'impératif d'achever les formalités administratives préliminaires avant la date du 15 mai 2023", lit-on dans le communiqué du ministère. Les concernés devront "obtenir auprès des communes de leur résidence, le certificat de succès au tirage au sort et se présenter au niveau des commissions médicales de wilayas (avec le certificat de succès) pour effectuer les examens médicaux et les vaccins nécessaires pour l'obtention du carnet de santé, du certificat de vaccination contre Covid-19 et du certificat de qualification sanitaire pour accomplir les rites du pèlerinage", affirme le ministère.

Les Enjeux

Quotidien national de l'économie **Eco**

Jeudi 11 Mai 2023 <http://www.lesenjeuxeco.dz>

REUNION DU GOUVERNEMENT

Plusieurs secteurs à l'ordre du jour

Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, a présidé, mercredi, une réunion du gouvernement consacrée aux secteurs de la justice, des finances, de l'agriculture, des transports, de la transition énergétique ainsi que des mines, indique un communiqué des Services du Premier ministre dont voici le texte intégral:

"Le Premier ministre, Monsieur Aïmene Benabderrahmane, a présidé, ce mercredi 10 mai 2023, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement. Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a examiné les points suivants :

Dans le domaine de la justice :

Le Gouvernement a examiné la dernière mouture de l'avant-projet de loi relative à la protection et à la préservation des terres de l'Etat, présenté par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Cette mouture a été adaptée en fonction des directives édictées par Monsieur le Président de la République lors du dernier Conseil des ministres, notamment à travers l'obligation faite aux autorités locales d'assumer la protection des terres et du foncier récupérés dès les premières heures suivant l'achèvement du relogement de leurs indus occupants, l'application de mesures coercitives à l'encontre de toute personne impliquée ou responsable de l'accaparement de terres de l'Etat, en leur imposant les peines les plus sévères, en sus de la restauration de l'autorité de l'Etat en la matière, en toute transparence, avec la protection des droits des citoyens.

Ainsi revu et enrichi, ce projet de texte instaure un nouveau dispositif juridique incluant des mécanismes et des sanctions pénales sévères visant à renforcer la protection et la préservation des terres de l'Etat, compte tenu de la recrudescence, ces der-

nières années, de voies de fait commises sur ces terres.

Dans le domaine des finances :

Le ministre des Finances a présenté, en deuxième lecture, un avant-projet de loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics qui vise à assurer un meilleur encadrement des marchés publics, à garantir leur efficacité et à promouvoir l'édification d'une économie productive et compétitive en favorisant à la fois la production et l'outil de production locale, notamment les petites ou les très petites entreprises et les start-up.

Cet avant-projet de loi vise également à mieux consacrer la gouvernance de la commande publique en assurant une meilleure application des principes cardinaux en lien avec la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures et la bonne utilisation des fonds publics.

Le projet de texte prévoit également la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics qui s'inscrit dans une volonté de numérisation de l'administration.

Dans le domaine de l'agriculture :

Le Gouvernement a examiné, en dernière lecture, un avant-projet de loi relative aux forêts et aux richesses forestières, présenté par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural.

Ce projet de texte a pour objet de mettre en place une stratégie nationale des forêts qui comporte un ensemble d'orientations élaborées en harmonie avec les politiques nationales socio-économiques et environnementales. Cette stratégie est destinée à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la préservation du patrimoine forestier national au bénéfice de la société.

Le projet de texte tient compte des engagements internationaux pris en matière de protection, de conservation de la biodiversité et de résilience aux changements climatiques, dans le cadre d'un développement durable intégré, articulé autour de la collaboration étroite entre les administrations, institutions et organismes concernés ainsi que l'association des populations usagères, notamment les riveraines et les représentants de la société civile œuvrant dans le développement et la gestion durable des ressources forestières.

Dans le domaine des transports :

Le ministre des Transports a présenté un projet de décret exécutif modifiant le décret exécutif n 2000-43 du 26 février 2000 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des services aériens. La modification de ce décret exécutif intervient dans le cadre de la mise en œuvre des instructions de Monsieur le Président de la République relatives au traitement définitif des dossiers déposés pour l'ouverture de compagnies privées de transport aérien répondant aux standards internationaux.

Cette démarche vise à faciliter l'obtention, par les opérateurs privés, de concession dans le domaine du transport aérien dans le but de faire de l'Algérie un hub et une porte de transit vers les pays africains et asiatiques.

Dans le domaine de la transition énergétique :

Le Gouvernement a entendu une communication du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, portant sur : (i) le programme d'éclairage public économique et (ii) le projet d'équipement des véhicules appartenant aux administrations, du système d'alimentation en gaz naturel liquéfié (Sirghaz).

S'agissant de l'éclairage public économique, le programme vise à mettre en place une efficacité en matière de gestion d'éclairage public à travers toutes les communes du pays en vue de minimiser l'impact de la consommation énergétique sur l'environnement et d'assurer une meilleure maîtrise des budgets locaux.

Concernant le projet d'équipement des véhicules appartenant aux administrations du système d'alimentation en gaz naturel liquéfié, un point de situation a été présenté sur l'état d'avancement de cette opération, laquelle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale d'efficacité énergétique.

Pour rappel, les pouvoirs publics avaient décidé de convertir un million de véhicules au GPL/c à l'horizon 2030 et ce, à travers la conversion de l'ensemble du parc automobile des administrations publiques de l'essence au GPL/c ainsi que par des mesures incitatives au profit des particuliers, telles que la mise en place d'une aide financière au profit des particuliers et l'exonération des véhicules GPL/c de la vignette automobile.

Enfin, dans le domaine des mines :

Le ministre de l'Energie et des Mines a présenté une communication portant sur l'état d'avancement du projet d'exploitation du gisement de zinc et de plomb à Oued Amizour, dans la wilaya de Bejaïa.

Les études de faisabilité relatives à ce projet ont montré qu'il s'agit d'un projet économiquement rentable, avec des retombées certaines pour la région et pour le pays. De ce fait, le Gouvernement a examiné et validé la feuille de route pour la réalisation de ce projet dans les meilleures conditions et délais".

Chronique Eco d'Anouar El Andaloussi

Dans une précédente chronique, nous avons insisté sur le rôle des banques centrales dans la lutte contre l'inflation, qui constitue d'ailleurs leur principale mission statutaire. L'inflation devient la principale préoccupation des consommateurs.

En effet, la flambée des prix de certains produits alimentaires (viandes, légumes essentiellement) durant le dernier Ramadan a grandement affecté le pouvoir d'achat des titulaires de revenus faibles ou même moyens. Les pouvoirs publics ont réagi par des mesures budgétaires de soutien au pouvoir d'achat et par une régulation par l'importation de grandes quantités de produits de grande consommation (essentiellement la viande rouge et les céréales) à l'effet de juguler la hausse des prix sur les marchés.

Aujourd'hui, nous donnons quelques pistes pour lutter contre l'inflation. La théorie comme la pratique écono-

L'inflation : un fléau économique et social dangereux et contagieux

mique nous enseignent qu'il y a plusieurs instruments pour lutter contre l'inflation ; cependant ces instruments ne sont ni universels, ni interchangeables. Pour être efficace, un instrument (un remède) doit être choisi en fonction des causes et des symptômes de la maladie. La vague d'inflation actuelle a d'abord été importée, résultant fin 2021 (reprise postCovid) puis début 2022 (la guerre russo-ukrainienne), qui ont impacté les prix des produits agricoles dont les deux pays en conflit en sont les principaux producteurs. Dans la majorité des pays, les deux postes de la consommation les plus affectés sont l'énergie et l'alimentation ; en Algérie, notre souveraineté énergétique nous a épargnés des effets de l'augmentation des prix internationaux de l'énergie. Au-delà de l'inflation importée, c'est l'inflation interne (qui peut être induite par celle importée) qu'il faut combattre. C'est là précisément que la politique monétaire peut et doit agir. La maladie de l'inflation serait en effet d'autant plus grave qu'elle s'installerait

durablement : le pouvoir d'achat serait significativement touché, alors qu'il est finalement resté préservé en moyenne en 2021 et 2022 et devrait l'être à nouveau en 2023, même si telle n'est pas à l'évidence la perception de nos concitoyens. Le danger serait l'emballement d'une spirale prix-salaires, et d'une spirale prix-marges dans certains secteurs. Le traitement budgétaire ne lutte pas directement contre l'inflation mais sauvegarde le pouvoir d'achat (compense les effets de l'inflation). Sur ce volet de l'intervention budgétaire et de la protection du pouvoir d'achat, l'Algérie a fourni des efforts considérables ; cependant il y a une limite à cette intervention par le budget, sauf à financer les déficits par la création monétaire (dette du trésor envers la banque centrale), ce qui engendrerait à terme une inflation si la croissance n'est pas immédiate et durable. C'est pourquoi, les autres instruments doivent être mobilisés parallèlement : la politique monétaire et l'augmentation de l'offre sur les marchés. L'augmentation perpétuelle

de l'offre par les produits importés n'est pas la meilleure des solutions. L'offre locale peut être vertueuse, car elle est le résultat d'une activité locale induite par une augmentation de la production et du niveau de l'emploi de la main d'œuvre locale. La banque centrale doit fixer un seuil à l'inflation et définir les instruments appropriés pour atteindre cet objectif. Agir sur les taux directeurs mais sans obérer les crédits accordés aux entreprises et particulièrement pour l'investissement. En fixant un seuil d'inflation (objectif raisonnable et réaliste) et un horizon pour l'atteindre, la banque centrale améliore la confiance des ménages et des entreprises et ainsi anticipe sur les effets psychologiques sur les marchés. Combiner la politique budgétaire (qui inclut la politique fiscale) et la politique monétaire dans des dosages appropriés est la meilleure voie pour juguler l'inflation ; car un mauvais dosage peut conduire à une stagflation (récession et inflation), la situation la plus redoutée pour une économie.